

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Introduction</b>	9
<b>1. État de la question</b>	11
1.1 Cadre réglementaire	11
1.2 Situation à l'échelle mondiale	13
1.3 Situation en Europe	15
1.4 Situation en Belgique	18
1.5 Problématique des logements pour immigrés en Belgique	20
1.6 Quel apport de l'architecture pour les demandeurs d'asile et les réfugiés ?	21
<b>2. L'architecture au service de l'accueil des immigrés</b>	26
2.1 Infrastructures d'hébergement pour demandeurs d'asile	26
2.2 Le centre d'accueil pour demandeurs d'asile de Bierset	28
2.3 Aspects problématiques de ces centres d'accueil	30
2.3.1 L'implantation	30
2.3.2 Les sanitaires	31
2.3.3 L'intimité	31
2.3.4 L'espace public	31
2.4 Les points à considérer lors de la reconversion d'un lieu en un centre d'accueil pour demandeurs d'asile	33
2.4.1 La sécurité	33
2.4.2 Le confort	33
2.4.3 L'intimité	34
2.4.4 L'autonomie	35
2.4.5 La flexibilité	36
2.4.6 L'expression de la culture et de la religion	37
2.4.7 La qualité architecturale	37
2.5 La pyramide de Maslow et le cercle de Stevenson	40
2.6 Quelles alternatives aux centres d'accueil ?	42
2.6.1 « Habiter les bâtiments tertiaires délaissés »	47
2.6.1.1 Pôle d'accueil et d'orientation de Porte de la Chapelle	50
2.6.2 Des habitations dans un « quartier d'accueil de la ville »	54
2.6.2.1 Centre pour demandeurs d'asile d'Ivry-sur-Seine	56
2.6.3 Conclusion	58

<b>3. L'architecture au service de l'installation des immigrés</b>	59
<b>3.1</b> Loger l'immigré après l'obtention du statut de réfugié	59
<b>3.2</b> La discrimination normative	61
<b>3.3</b> Quelles alternatives pour améliorer l'installation des réfugiés ?	63
<b>3.3.1</b> Associations d'aide au logement	63
<b>3.3.2</b> Initiatives citoyennes	64
<b>3.3.2.1</b> BXL-REFUGEES	64
<b>3.3.2.2</b> « In My BackYard »	66
<b>3.3.3</b> « Sécuriser les quartiers précaires »	68
<b>3.3.4</b> « Des Maisons du Migrant en ville »	70
<b>3.3.5</b> « Un bâtiment neuf, évolutif et réversible »	73
<b>3.3.6</b> Occuper des maisons inhabitées	74
<b>4. Quelles influences sur la ville de demain ?</b>	78
<b>Conclusion</b>	83
<b>Bibliographie</b>	85
<b>Table des illustrations</b>	89



# INTRODUCTION

Depuis les origines de l'Humanité, jusqu'à sa sédentarisation, l'Homme à été contraint de se déplacer et de s'abriter afin de pouvoir survivre. Depuis plusieurs années mais encore plus à ce jour, des centaines de milliers d'êtres humains se retrouvent forcés à immigrer vers des pays qu'ils ne connaissent pas, en laissant derrière eux leur culture, leurs proches et leur habitation. Ce phénomène pourrait nous faire penser que l'Homme tend à retourner vers un certain nomadisme. Cependant, *« ceux que l'on appelle les migrants ne sont pas à proprement parler des nomades, ils n'entretiennent donc pas la même relation au territoire. En effet, les horizons qui se succèdent tout au long de leurs voyages ne sont pas chargés du même sens ou de la même territorialité. Lorsque l'itinérant avance avec le temps, le migrant avance contre le temps. Néanmoins, le migrant, qui avance avec le temps se construit lui aussi dans le déplacement. Il fait face à des obstacles humains et territoriaux pouvant mettre en danger son intégrité physique et morale. On pensera particulièrement aux populations devant traverser des pays et des mers à l'aide de réseaux de passeurs dans des conditions désastreuses. La territorialité des migrants est difficile à caractériser. Leur mobilité et la fluidité dont ils font preuve dans leur déplacement, ne s'arrêtent pas avec l'accueil de quelques-uns d'entre eux dans les divers centres d'hébergement ou d'orientation<sup>1</sup>. »*

Les réfugiés se retrouvent déplacés de leur région d'origine pour causes de pauvreté, de déficit économique, d'idées politiques, de catastrophes naturelles, de guerres, de religions, etc. Ces personnes sont à la recherche d'un environnement plus sécurisé et plus accueillant. Ces grandes migrations de populations ont actuellement lieu un peu partout dans le monde, mais surtout en Afrique, au Moyen-Orient et en Europe.

Toutes ces relocalisations de communautés différentes engendrent l'une des crises du logement les plus importantes de notre époque. Il ne s'agit pas d'un manque de logements, mais bien d'un manque d'accessibilité de ceux-ci et d'un manque de structures adaptées. C'est à mes yeux l'un des plus grands défis pour les architectes et urbanistes de notre époque, et sûrement également pour les générations futures, considérant que la crise actuelle n'est rien, comparée aux migrations climatiques à venir.

La problématique étant mondiale et traitée de multiples manières partout dans le monde, elle s'exprime sous des formes architecturalement et socialement très différentes : parfois sous forme de camps, parfois sous forme d'habitations légales ou illégales et parfois même complètement hors de tout système que nous connaissons. Comprendre la problématique dans son entièreté relève du travail de toute une vie. Afin de pouvoir arriver

---

<sup>1</sup> VERDON, Thibault, *Quel accueil pour les réfugiés sur le territoire parisien?*, mémoire de fin d'études, Faculté Gembloux Agro-Bio Tech, Université de Liège, 2017. p.19.

à un écrit concluant et prétendre se faire entendre, changer les mentalités et apporter de l'aide aux personnes déracinées, il a fallu, dans ce cadre, réduire l'ampleur de l'analyse. C'est pourquoi cette étude se consacrera principalement à l'examen de cas belges, tangibles et proches.

Une brève analyse, une explication à l'échelle mondiale et européenne ainsi que l'explication du vocabulaire propre à cette problématique restent cependant nécessaires afin de pouvoir faciliter la compréhension de la situation en Belgique.

Ce mémoire s'apparente donc à un essai de compréhension et n'a pas pour ambition de trouver les solutions parfaites pour accueillir les demandeurs d'asile et installer les réfugiés. D'abord parce que celles-ci n'existent pas réellement et ensuite parce que l'intention est plutôt d'analyser et de critiquer le système d'accueil existant en Belgique. Ces éléments permettront de tirer des conclusions, lister les besoins humains qui sont actuellement ignorés et ceux qui mériteraient une plus grande attention lors de la mise en place de ces structures d'accueil.

L'étude de l'accueil belge sera réalisée en deux parties distinctes, selon les deux phases principales durant lesquelles l'immigré est confronté à un problème de logement. C'est à dire pendant la phase d'arrivage et d'accueil des immigrants et par la suite la phase qui suit l'acceptation éventuelle du statut de réfugié, d'une protection subsidiaire ou d'une régularisation.

L'analyse des « structures d'accueil collectives » nous permettra d'établir une liste des besoins des demandeurs d'asile afin de guider l'architecte mandaté pour la concrétisation de solutions lors de la construction d'infrastructures adaptées.

L'examen des « initiatives locales d'accueil » et des « structures d'accueil individuelles » permettra l'énumération de différents lieux d'installation des réfugiés sur le territoire belge.

Dans chacune de ces phases, des alternatives seront proposées et parfois illustrées afin de sensibiliser et démontrer l'utilité de l'architecture dans ce domaine. Selon les responsables politiques et sociaux actuellement en charge des réfugiés, l'architecture n'aurait pas sa place dans le débat. L'illustration par des exemples concrets présents dans d'autres pays permet de présenter une manière de procéder différente de celle que nous connaissons. Ceci afin de prouver qu'il ne suffit pas d'améliorer ce que nous faisons, mais de pouvoir proposer de nouvelles méthodes, d'autres voies possibles. L'intention est donc de montrer à travers cette étude que l'architecte a des capacités non négligeables afin d'améliorer la vie de ces personnes, mais également en vue de comprendre l'influence de ce phénomène sur nos villes et notre société. Cet aspect plus urbain et plus théorique sera le sujet du dernier chapitre qui gravitera autour du principe de « La ville de demain ».

# 1. ÉTAT DE LA QUESTION

## 1.1 CADRE RÉGLEMENTAIRE

### **Étranger / Migrant / Immigré / Réfugié / Demandeur d'asile / Immigré en situation irrégulière**

Malgré les barrières à la mobilité humaine transfrontalière instaurées par les États, il est important de souligner que cette mobilité est un droit fondamental garanti par l'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'homme au même titre que la migration interne. Cet article déclare que «*Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État* » et que «*Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays*<sup>2</sup>.»

Cette notion de migration engendre l'utilisation de termes spécifiques souvent mal utilisés. Il est donc nécessaire de définir et d'expliquer les différences entre les notions d'étranger, de migrant, d'immigré, de réfugié, de demandeur d'asile et d'immigré en situation irrégulière.

Un **étranger** est par définition «*(Celui, celle) qui n'est pas d'un pays, d'une nation donnée; qui est d'une autre nationalité ou sans nationalité; plus largement, qui est d'une communauté géographique différente*<sup>3</sup>. »

Selon l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), au niveau international, il n'existe pas de définition universellement acceptée du terme « **migrant** ». Ce terme s'applique habituellement lorsque la décision d'émigrer est prise librement par l'individu concerné, pour des raisons de «*convenance personnelle* » et sans intervention d'un facteur contraignant externe. Ce terme s'applique donc «*aux personnes se déplaçant vers un autre pays ou une autre région aux fins d'améliorer leurs conditions matérielles et sociales, leurs perspectives d'avenir ou celles de leur famille*<sup>4</sup> » On remarque donc que cette définition n'est pas en accord avec les migrants dont on parle tout le temps dans cette problématique. Cela est dû au fait qu'il y a une distinction fondamentale à faire entre les migrations volontaires et les migrations forcées. Le terme « migrant » a soulevé une

---

<sup>2</sup> LAFLEUR, Jean-Michel, MARFOUK, Abdeslam. *Pourquoi l'immigration? 21 questions que se posent les Belges sur les migrations internationales au XXIe siècle*. Louvain-la-Neuve : Academia, 2017. p.19.

<sup>3</sup> CNTRL. « Étranger » [en ligne] <http://www.cnrtl.fr/definition/étranger>, consulté le 10/07/2018.

<sup>4</sup> OIM, Glossaire de la migration, série consacrée au droit international de la migration no.9, 2007. [en ligne] <http://www.iom.int/fr/termes-cles-de-la-migration>, consulté le 10/07/2018.

polémique, car celui-ci était souvent utilisé de façon dégradante, même si à l'origine, ce terme caractérise juste une personne en déplacement.

Afin de ne pas fausser le débat, c'est le terme « **immigré** » qui sera le plus utilisé dans cet écrit. Selon la définition de l'Organisation des Nations Unies (ONU), « *est immigrée toute personne qui vit dans un pays dans lequel elle n'est pas née*<sup>5</sup> ». Ces immigrants peuvent dès lors être des réfugiés, des demandeurs d'asile ou des immigrants en situation irrégulière.

La Convention internationale relative au statut des réfugiés signée à Genève en 1951 définit le **réfugié** comme toute personne, « *qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner*<sup>6</sup>. »

Un **demandeur d'asile** est « *une personne qui dit être un(e) réfugié(e) mais dont la demande est encore en cours d'examen*<sup>7</sup> ». Tout étranger qui arrive dans un pays peut y demander l'asile et solliciter la protection des autorités. Le demandeur d'asile va parcourir différentes étapes, depuis l'introduction de la demande jusqu'à la décision finale. C'est ce que l'on appelle la procédure d'asile. L'État examine si l'étranger satisfait aux critères définis par la Convention de Genève relative au statut des réfugiés de 1951.

Un **immigré en situation irrégulière** est un étranger résidant dans un pays sans disposer d'un titre de séjour. Soit parce qu'il y est entré sans autorisation, soit parce qu'il est resté sur le territoire après l'expiration de son permis de résidence ou suite au rejet de sa demande d'asile.

---

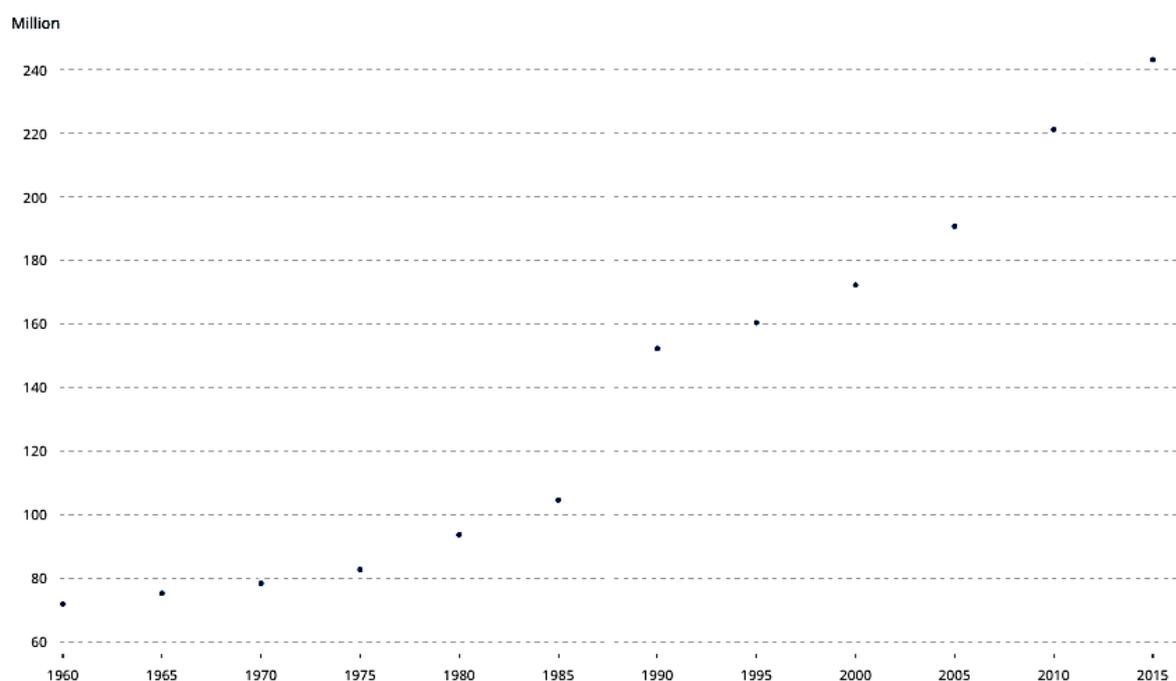
<sup>5</sup> Organisation des Nations Unies, International migration report 2015, New York, ONU, 2015, p.32. [en ligne] [http://www.un.org/en/development/desa/population/migration/publications/migrationreport/docs/MigrationReport2015\\_Highlights.pdf](http://www.un.org/en/development/desa/population/migration/publications/migrationreport/docs/MigrationReport2015_Highlights.pdf) , consulté le 10/07/2018.

<sup>6</sup> Convention de Genève, article 1, 1951 [en ligne] [https://www.cgra.be/sites/default/files/content/download/files/convention\\_de\\_geneve.pdf](https://www.cgra.be/sites/default/files/content/download/files/convention_de_geneve.pdf) , consulté le 13/07/2018.

<sup>7</sup> UNHCR, [en ligne] <http://www.unhcr.org/fr/demandeurs-dasile.html> , consulté le 07/07/2018.

## 1.2 SITUATION À L'ÉCHELLE MONDIALE

Des millions d'hommes et de femmes quittent leur patrie dans l'espoir de trouver de meilleures conditions de vie ailleurs. La mobilité croissante à l'échelle mondiale ainsi que la mondialisation permet à un plus grand nombre de personnes de se rendre dans un pays lointain. Les États ayant un niveau de vie élevé sont bien évidemment les destinations les plus prisées par les migrants.



[FIG.1] Évolution du nombre de migrants dans le monde.

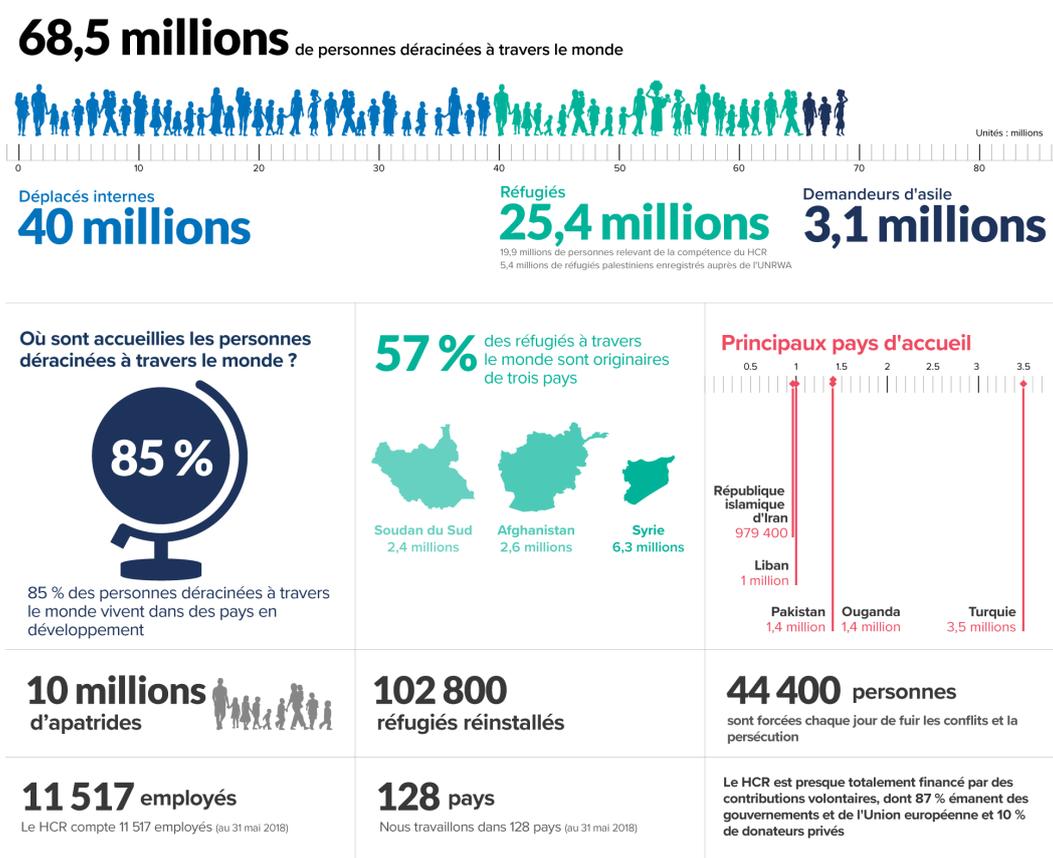
Malgré le fait qu'aucun pays n'est capable de faire face à un arrivage de masse de populations étrangères, soucieux de défendre les intérêts des autochtones, la majeure partie des pays adopte des dispositions restrictives sur l'immigration, tout en reconnaissant leur devoir d'accorder protection et asile aux personnes menacées.

« Les principaux facteurs de la migration sont entre autres : une croissance économique faible, une répartition inégale des revenus, la surpopulation liée à une forte croissance démographique, des taux élevés de chômage, des conflits armés et les épurations ethniques, les violations des droits de l'homme, les persécutions, les bouleversements environnementaux, la mondialisation qui multiplie échanges et rencontres et bouscule les espaces imaginaires, les (re)configurations géopolitiques, les nouvelles zones de conflits, un faible niveau de gouvernance.

On peut aussi imputer, mais dans une moindre mesure, une mobilité plus accessible à l'échelle mondiale et l'apparition de nouveaux médias qui étalent devant les plus démunis le bien-être des nantis, le tourisme, la télévision et Internet qui augmente l'attrait de la migration.<sup>8</sup> »

Ces motifs de migration ont des degrés d'urgence et d'importance différents. Cependant, jamais auparavant autant de personnes ne s'étaient retrouvées dans l'obligation de se déplacer. « 68,5 millions de personnes dans le monde ont été forcées de fuir leur foyer, soit un chiffre sans précédent. On compte parmi elles presque 25,4 millions de réfugiés dont plus de la moitié a moins de 18 ans<sup>9</sup>. »

« Il existe aussi 10 millions de personnes apatrides qui ont été privées de nationalité et d'accès aux droits élémentaires comme l'éducation, les soins de santé, l'emploi et la liberté de circulation<sup>10</sup>. »



[FIG.2] Statistiques UNHCR, Population déracinée.

<sup>8</sup> Service public fédéral Affaires étrangères, Appel à projets destiné au milieu associatif : Annexe 7 : Développement de la thématique « Les causes de la migration internationale » [en ligne] [https://diplomatie.belgium.be/sites/default/files/downloads/annexe\\_7\\_thematique\\_migration\\_2017.docx](https://diplomatie.belgium.be/sites/default/files/downloads/annexe_7_thematique_migration_2017.docx), consulté le 15/07/2018.

<sup>9</sup> HCR, Aperçu statistiques. [en ligne] <http://www.unhcr.org/fr/apercu-statistique.html>, consulté le 07/07/2018.

<sup>10</sup> HCR, Aperçu statistiques. [en ligne] <http://www.unhcr.org/fr/apercu-statistique.html>, consulté le 07/07/2018.

### 1.3 SITUATION EN EUROPE

En analysant les statistiques européennes, on remarque que le nombre d'arrivées vers l'Union Européenne est supérieur au nombre de départs. Le solde migratoire, différence entre le nombre de personnes entrées et sorties au cours de l'année 2016, a été de 1,5 million de personnes<sup>11</sup>. Alors que l'accroissement naturel est négatif pour la deuxième année consécutive, la population de l'Europe a tout de même augmenté. Ce chiffre représente donc le nombre de migrants nouvellement entrés sur le territoire européen.

*« A l'échelle européenne, 700 000 personnes ont obtenu une protection au titre de l'asile en 2016, tandis que 1,2 million de demandes ont été enregistrées la même année. La grande majorité de ces populations n'est donc pas accueillie par les pays européens mais par les pays frontaliers des zones de guerre, majoritairement au Proche et au Moyen-Orient. La plupart des réfugiés présents en Europe viennent de Syrie, d'Érythrée, d'Irak et d'Afghanistan, ou sont apatrides<sup>12</sup>. »*

Étant donné que le passage des immigrés en Europe se fait par la mer Méditerranée, la Grèce et l'Italie se retrouvent submergées par leur affluence. Afin de soulager ces pays du sud du continent, les États membres se sont accordés, en septembre 2015, pour répartir géographiquement ces demandeurs d'asile au sein de l'Union Européenne. Chaque pays s'est vu attribué, en fonction de son nombre d'habitants et de sa qualité de vie, un quota de réfugiés à devoir accueillir. Malheureusement, plusieurs États étant opposés à ce mécanisme, les objectifs d'accueil n'ont pas été atteints.

*« L'Europe a jusqu'à présent échoué à convenir d'une politique commune pour accueillir les réfugiés et demandeurs d'asile qu'elle se doit de protéger en vertu des traités internationaux qu'elle a signés. Les disparités de taux de refus des demandes d'asile en 2014, synthétisent la difficulté de l'Europe à opter pour une politique coordonnée de l'accueil. On note que la Grèce (85% de rejets), la Hongrie (91%), la Pologne (73%), la Lettonie (74%), la France (68.5%) rejettent très majoritairement les demandes d'asile, alors que la Suède (23%) ou la Norvège (36%) semblent avoir des politiques plus mesurées. (Sources INSEE 2014). [...] La situation démographique et économique, le marché de l'emploi, mais aussi des sensibilités géopolitiques diverses des conflits ainsi que la place des partis d'extrême droite dans le débat public peuvent expliquer en partie ces différentes*

---

<sup>11</sup> Eurostat. *Statistiques sur la population et l'évolution de la population*, 2017 [en ligne] [http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Population\\_and\\_population\\_change\\_statistics/fr](http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Population_and_population_change_statistics/fr), consulté le 16/07/2018

<sup>12</sup> LEQUEUX, Vincent. *Asile et migrations dans l'Union européenne*, 2018 [en ligne] <https://www.touteleurope.eu/actualite/asile-et-migrations-dans-l-union-europeenne.html>, consulté le 15/07/2018

applications du droit d'asile. C'est donc sur le volet répressif et sécuritaire que les 28 pays membres ont réussi à se mettre d'accord.

*Le système de Dublin impose ainsi au demandeur d'asile de déposer son dossier dans le pays où il a été enregistré pour la première fois. Cette disposition crée une forme de sous statut pour le demandeur d'asile avec pour conséquence des couloirs de l'exil sur le plan spatial et l'émergence des lieux d'exception : la création de hot spots, centres aux portes de l'Europe pour faire le tri entre les migrants qui peuvent prétendre être reconnus comme des réfugiés et les migrants économiques en sont des exemples. Ils modifient sensiblement le paysage urbain des territoires<sup>13</sup>. »*

En définitive, l'Union Européenne tente donc, avec un succès relatif, de « répondre à la crise migratoire en sous-traitant les politiques d'asile et d'immigration à des pays tiers tels que la Turquie, la Libye, le Tchad et le Niger<sup>14</sup>. » Dans le cas de la Turquie et encore davantage dans celui de la Libye, pour de nombreux observateurs et ONG, l'Union se désengage ainsi de son devoir de faire respecter le droit international par les garanties d'une protection fiable dont sont supposés bénéficier les immigrés.

La politique Européenne au sujet de l'immigration et de l'accueil des réfugiés est extrêmement complexe et fait fortement débat. « D'aucuns dénoncent une orientation historiquement sécuritaire de la politique européenne d'immigration et d'asile, qui accorde plus de place à la lutte contre l'immigration illégale qu'à une gestion harmonisée des migrations légales et de l'asile, encore peu développée au sein de l'UE. Un débat complexe où s'entremêlent, avec parfois beaucoup d'amalgames, de nombreuses questions liées à la montée des populismes, à la recrudescence des attentats terroristes et à la place de l'Islam en Europe<sup>15</sup>. » L'Union européenne se replie sur elle-même, la construction de murs et la fermeture des frontières sont des réponses parfois illégales qui n'ont pas forcément démontré leur efficacité. « Elles poussent ces personnes, qui n'ont eu d'autre choix que de fuir, à mettre leur vie et celle de leurs enfants en danger. Cette Europe-là n'est pas la nôtre<sup>16</sup>. » L'Union européenne doit encourager la solidarité entre ses Etats membres, les idéaux de paix et de démocratie tel que le dispose le Traité sur l'Union européenne et être une terre d'accueil pour les personnes migrantes.

---

<sup>13</sup> HANAPPE, Cyrille, *La ville Accueillante: Accueillir à Grande-Synthe, Questions théoriques et pratiques sur les exiles, l'architecture et la ville*, publication à venir, Paris : PUCA, 2018. p.213.

<sup>14</sup> Toute l'Europe, *La politique d'immigration de l'UE : externaliser la crise?*, 2017. [en ligne] <https://www.touteleurope.eu/actualite/la-politique-d-immigration-de-l-ue-externaliser-la-crise.html> , consulté le 17/07/2018

<sup>15</sup> LEQUEUX, Vincent. *Asile et migrations dans l'Union européenne*, 2018 [en ligne] <https://www.touteleurope.eu/actualite/asile-et-migrations-dans-l-union-europeenne.html> , consulté le 15/07/2018

<sup>16</sup> Plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés, *Notre présent et notre futur*, <http://www.bxlrefugees.be/qui-sommes-nous/> , consulté le 19/07/2018

Après analyses et recherches concernant les réfugiés, on remarque très rapidement que le problème est très loin d'être résolu et que celui-ci est encore très tabou. Cette complexité est présente à toutes les échelles du phénomène. C'est pour ces raisons que ces points sont traités le plus clairement et brièvement possible. L'intention est de fournir un contexte pour faciliter la compréhension et la pertinence de la question sans entrer dans une problématique trop politique, qui relève plus des sciences socio-politiques que de l'architecture.

L'une des volontés de cet ouvrage est de ne prendre aucune position politique, bien que la rédaction d'un mémoire de fin d'études sur le sujet soit déjà un acte politique en soi. En tant que futur architecte, je ne peux que prétendre à vouloir aider l'Homme dans son rapport au territoire et dans le lieu qu'il habite et non changer le cadre légal qui l'entoure.

## 1.4 SITUATION EN BELGIQUE

Une fois arrivés en Belgique, « *les étrangers qui risquent dans leur pays des persécutions ou des atteintes graves peuvent demander l'asile. Cette demande se fait auprès de l'Office des Étrangers à Bruxelles ou à la frontière*<sup>17</sup>. » Durant l'analyse de la demande d'asile par le Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides, le CGRA, le demandeur d'asile est accueilli dans une structure d'accueil mise à disposition par Fedasil.

« Fedasil<sup>18</sup> », c'est l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile. Sa mission est d'orienter les demandeurs vers des centres. Elle représente un réseau d'accueil d'une capacité de 22 252 places. Actuellement, son taux d'occupation est de 72%. Cela correspond à 16 005 personnes.

En 2015, année critique concernant le nombre de demandeurs en Belgique, l'agence avait mis 33 659 places à disposition et presque toutes celles-ci étaient occupées. Chaque année, Fedasil adapte, de manière assez précise, sa capacité d'accueil en fonction des prédictions d'arrivage.

L'attractivité de la Belgique varie en fonction du profil de l'immigré. En effet, il est bien connu que de nombreux pays d'Europe ne sont que des pays de transition. « *Pour des raisons linguistiques, de liens historiques et culturels, d'accès au marché du travail ou en raison de la présence d'autres immigrés de même origine, certains individus considèrent des États comme la Grande-Bretagne ou l'Allemagne comme plus désirables que la Belgique ou la France*<sup>19</sup>. »

La Belgique peut par contre s'avérer être une destination de choix pour des immigrés et demandeurs d'asile d'Afrique francophone qui y voient, par exemple, une possibilité de s'insérer plus rapidement sur le marché du travail ou de continuer leur scolarité. Il y a des niches particulièrement intéressantes pour des travailleurs dans le domaine de la construction et du travail domestique. La Belgique peut également compter sur le rôle de Bruxelles en tant que capitale européenne comme facteur d'attrait aux yeux d'un grand nombre d'immigrés attirés par les opportunités et infrastructures présentes dans cette

---

<sup>17</sup> Service Public Fédéral Belge, *Réfugiés*. [en ligne] <https://www.belgium.be/fr/famille/international/etrangers/refugies>, consulté le 18/07/2018.

<sup>18</sup> Fedasil, *Réseau d'accueil pour demandeurs d'asile en Belgique, 2018*. [en ligne] [https://www.fasil.be/sites/default/files/content/download/files/reseau\\_accueil\\_demandeurs\\_asile\\_en\\_belgique\\_02072018.pdf](https://www.fasil.be/sites/default/files/content/download/files/reseau_accueil_demandeurs_asile_en_belgique_02072018.pdf), consulté le 07/07/2018.

<sup>19</sup> LAFLEUR, Jean-Michel, MARFOUK, Abdeslam. *Pourquoi l'immigration? 21 questions que se posent les Belges sur les migrations internationales au XXIe siècle*. Louvain-la-Neuve : Academia, 2017. p.47

petite ville internationale. Néanmoins, il semblerait que « l'espoir de recevoir des aides sociales ne joue pas un rôle si important dans la décision d'un pays de destination<sup>20</sup>. »

« La conviction que le marché du travail leur sera ouvert peut suffire à convaincre certains candidats à la migration de franchir le pas<sup>21</sup>. »

---

<sup>20</sup> LAFLEUR, Jean-Michel , MARFOUK, Abdeslam. *Pourquoi l'immigration? 21 questions que se posent les Belges sur les migrations internationales au XXIe siècle*. Louvain-la-Neuve : Academia, 2017. p.47

<sup>21</sup> LAFLEUR, Jean-Michel , MARFOUK, Abdeslam. *Pourquoi l'immigration? 21 questions que se posent les Belges sur les migrations internationales au XXIe siècle*. Louvain-la-Neuve : Academia, 2017. p.48.

## 1.5 PROBLÉMATIQUE DES LOGEMENTS POUR IMMIGRÉS EN BELGIQUE

Tout immigré ayant effectué une demande d'asile en Belgique se retrouve confronté à des problèmes de logement durant deux étapes bien distinctes. La première prend place durant la phase d'accueil et d'attente de régularisation. La deuxième apparaît durant la phase d'installation après l'obtention du statut de réfugié. Il est important de distinguer ces deux phases car les infrastructures ne sont pas les mêmes d'un point de vue architectural et programmatique. Il en est ainsi pour des raisons « légales » mais également parce que les besoins de ces personnes déracinées évoluent au fil du temps.

En Belgique, c'est Fedasil qui s'occupe des demandeurs d'asile et des réfugiés. L'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile est une instance d'utilité publique opérationnelle depuis 2002. Depuis Octobre 2014, Fedasil est placée sous la tutelle du secrétaire d'État à l'Asile et la migration, M. Theo Francken. Avec la collaboration de ses partenaires, Fedasil offre une aide matérielle et un encadrement à plus de 16 000 demandeurs d'asile et autres groupes.<sup>22</sup>

Cet accueil est d'une part organisé dans des « structures d'accueil collectives » et d'autre part dans des « initiatives locales d'accueil » et des « structures d'accueil individuelles ».<sup>23</sup>

Ces infrastructures seront analysées dans les chapitres à venir.

---

<sup>22</sup> LUXEN, Jean-Pierre, *Contribution à une politique globale en matière de migration, (Plan de management 2012-2018)*, 2016. [en ligne] [https://www.fedasil.be/sites/default/files/fedasil\\_managementplan\\_fr\\_update2016\\_0.pdf](https://www.fedasil.be/sites/default/files/fedasil_managementplan_fr_update2016_0.pdf) , consulté le 07/07/2018.

<sup>23</sup> LUXEN, Jean-Pierre, *Contribution à une politique globale en matière de migration, (Plan de management 2012-2018)*, 2016. p.13. [en ligne] [https://www.fedasil.be/sites/default/files/fedasil\\_managementplan\\_fr\\_update2016\\_0.pdf](https://www.fedasil.be/sites/default/files/fedasil_managementplan_fr_update2016_0.pdf) , consulté le 07/07/2018.

## 1.6 QUEL APPOINT DE L'ARCHITECTURE POUR LES DEMANDEURS D'ASILE ET LES RÉFUGIÉS ?

Un des éléments déclencheurs qui m'a fait ouvrir les yeux et réaliser l'intérêt architectural dans cette problématique fut une lettre adressée aux architectes écrite par des résidents d'un foyer parisien. Il s'agissait plus précisément d'un foyer de travailleurs migrants. Leur appel à l'aide et les points abordés dans ce message sont clairement en relation avec le domaine d'étude analysé dans ce mémoire. Ce foyer se situe Rue de la Procession à Paris. La lettre fut publiée et analysée par la revue architecturale « D'architecture ». En voici un extrait :

*« Le coeur d'un être humain peut être seul un moment mais pas toute la vie : si un problème arrive, l'être humain isolé ne s'en sort jamais. La vie est longue ou vaste, il y a toujours un problème qui sort, à droite ou à gauche. Quand ce problème arrive, si tu es tout seul, si ton idée arrive à trouver un passage, tu peux être sauvé. Sinon, toute ta vie tombe là-dedans, et ça pousse un homme ou une femme jusqu'à abandonner son travail et à se suicider. Les conséquences sur l'habitation ? On doit vivre dans des lieux où s'il y a un problème, il faut pouvoir parler ensemble. [...] On met l'amitié en avant : on doit avoir un endroit où on a un moment avec les gens, où on se parle avec d'autres. Même si cet endroit est petit, cela donne un espace très grand.*



[FIG.3] Waly, Coulibaly et Sissoko.

*On travaille toute la journée, on veut que le soir quand on arrive on soit un peu allégé, pas resserré : se reposer et dormir, dans la vie, c'est deux choses différentes. Chez nous, à Procession, Adoma a construit des chambres individuelles qui sont des chambres de prisonniers. Se reposer : pour ça, il faut être à l'aise, ne pas être serré de partout. Tu dois pouvoir étendre tes pieds, pas avoir les odeurs de la cuisine, des toilettes. Dormir, c'est autre chose : tu prépares ton lit et tu dors. Si le « studio » fait 12 m<sup>2</sup>, il faut que les toilettes et la cuisine soient hors de la chambre. On ne peut pas toute sa vie dormir dans une cuisine, ni cuisiner dans une chambre à coucher !*

*La vie collective, ce ne sont pas des choses négatives : nos foyers, c'était un oasis. C'est notre expérience à nous ouvriers du monde qui avons fait vivre le collectif dans les foyers. Nous voulons que notre expérience serve aujourd'hui pour tous pour qu'on puisse réfléchir autrement comment doivent être nos habitations.*

*Adoma, la Mairie de Paris nous prennent pour des handicapés mentaux ou sociaux, à cause de la façon dont on vit. Mais la vie dans le foyer, c'est beaucoup plus vivant que dans les appartements. Ce n'est pas la télé qui donne la vie. Il faut quelqu'un à côté de toi pour discuter.*

*L'importance des foyers, c'est qu'on savait, quand on arrive en France, que déjà on a un toit. C'est ce qui manque aux réfugiés et aux jeunes qui arrivent aujourd'hui. Dans une chambre de résidence sociale, tu n'as même pas la place d'une valise à côté du lit, alors comment fais tu pour accueillir quelqu'un chez toi ? Quand tu arrives dans un pays et que tu as quelqu'un pour t'héberger, c'est quelque chose de formidable. On a besoin d'habitations qui permettent d'accueillir les derniers arrivés.*

*Les cuisines collectives, par exemple, les cantines avec des plats à 2 euros, 3 euros, c'est important. Parce que, quand on prépare, on ne prépare pas seulement pour deux ou trois personnes, on prévoit toujours un peu plus, pour si un étranger arrive. Et là où se trouvent les cuisines collectives, c'est tous les gens pauvres du quartier, des alentours, qui sont assurés d'avoir au moins un repas par jour.*

*Quand il y a eu ces nouveaux arrivés, dernièrement, plein d'entre eux n'ont pas de parents en France, ni d'amis : ce qui reste du repas leur sert à se nourrir. Même chose pour les douches et toilettes collectives : celui qui est de passage peut se laver, se doucher. Aujourd'hui, sans cuisines collectives, ce n'est plus possible. On jette à la poubelle, alors que les gens sont là. Ils ne peuvent pas en bénéficier. Et nous, cela nous condamne à ne pas pouvoir faire vivre plus de personnes au pays : si tu cuisines tout seul, tu ne peux pas économiser sur ce que tu achètes. Il faut arrêter d'interdire. Les gens savent eux-mêmes très bien comment organiser leur vie.*

*Adoma chasse partout comme si c'était un trafic criminel ce qu'elle appelle « le commerce informel » et que nous appelons, nous, le petit commerce : les petits commerçants qui nous dépannent dans les foyers (...). Ce n'est pas un crime, au contraire c'est commode pour nous tous : on peut trouver ce qui nous manque, même si on rentre tard le soir ou on part tôt le matin.*

*Ne pas pouvoir réunir ses amis et ses proches là où on habite pour faire les condoléances, c'est indigne. Ne pas avoir non plus de salle où pouvoir faire ensemble les cinq prières par jour de la religion musulmane, c'est indigne. (Actuellement nous prions dans un couloir du 11<sup>e</sup> étage de la résidence !) Dans tout immeuble d'habitation, c'est bon d'avoir de grandes salles où on peut se réunir nombreux. Et s'il y a un jardin, il faut des bancs et des arbres pour aller s'asseoir et prendre le soleil.*

*Tout logement populaire devrait désormais une capacité d'accueil des réfugiés du monde [...]. Il n'est pas envisageable de réélaborer intellectuellement et pratiquement la question du logement populaire sans examiner la manière dont le*

**logement doit pouvoir être aujourd'hui partagé avec des gens sans abris venus de partout. [...]**

**Certains parmi nous sont ouvriers du bâtiment. Des bâtisseurs. Nous n'avons pas d'argent, mais nous avons la force pour travailler : travailler dans le bâtiment, comme manoeuvres et beaucoup d'autres métiers. Nous sommes heureux de vous adresser notre commande : celle de réaliser le premier foyer porté par des ouvriers du monde eux-mêmes. Nous savons qu'il n'existe aujourd'hui aucun chemin préconstitué pour réaliser un projet si singulier. Mais nous avons confiance en la solidarité de notre idée, ainsi qu'en la force à laquelle ouvrirait une nouvelle alliance entre architectes, artistes de théâtres et ouvriers du monde pour faire lever les obstacles, et créer le champs d'inventions nécessaires à ce grand projet.<sup>24</sup> »**

Cette lettre a ouvert mon esprit et m'a intrigué. En dépit du fait que certains points peuvent faire débat, la majorité de ceux-ci démontrent en tout cas la volonté de travailler main dans la main avec des architectes afin d'améliorer la pertinence des actes posés. Cet écrit indique également que même si la volonté de contrôler les espaces n'est pas une mauvaise chose en soi, le dialogue avec les résidents est plus que nécessaire afin d'améliorer leurs conditions de vie grâce à l'architecture.

Néanmoins, dans un sujet aussi complexe que celui-ci, le rôle de l'architecte n'est pas uniquement d'apporter des réponses. Son rôle est également de porter une critique, soulever des questions, mettre en avant des enjeux vis-à-vis des phénomènes qui sont en train de construire nos villes, et de comprendre en quoi ils influencent notre manière d'habiter ensemble.

J'aimerais ajouter à cela que, à mes yeux, cette tâche est certes celle de l'architecte, mais aussi des étudiants et de l'université. À l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, des ateliers ont été réalisés autour du sujet des réfugiés dans la jungle de Calais et d'autres bidonvilles. Une réflexion basée sur l'architecture pour les plus démunis et les réfugiés mériterait sa place dans la formation des architectes. Cela permettrait l'expression de l'essence même de l'architecture : répondre aux besoins vitaux de toute personne. « *La question engage au-delà d'une réflexion sur la pratique de l'architecture un travail de conception différent appuyé sur une économie de la pauvreté, sur le réemploi et la déstandardisation de la construction. Tenir compte du contexte signifie ici respecter au*

---

<sup>24</sup> JOFFROY, Pascale et GUILPAIN, Laureline, *Loger le pauvre, l'immigré, le demandeur d'asile*, D'architecture, Mars 2017, n°251, p.68-69.

*sens fort ces habitats de dépannage et tout ce qu'ils représentent pour ceux qui les construisent<sup>25</sup>. »*

L'architecture est au service de l'homme, peu importe sa prospérité. Nous, étudiants, représentons les acteurs les plus libres d'expression et d'action. Cela mériterait d'être exploité dans le plus de domaines possible. En tant qu'étudiants en architecture, notre formation nous pousse peut être parfois un peu trop à la rêverie, mais c'est ce qui fait toute notre force. Durant nos études, nous avons la possibilité de déroger aux obligations légales et d'apporter des solutions innovantes. Même si ces dernières relèvent parfois de l'utopie, c'est à travers la rêverie que nous pouvons changer les choses et les mentalités. Il s'agit d'un véritable laboratoire centré sur l'architecture et les besoins humains. Il serait dommage de ne pas l'exploiter.



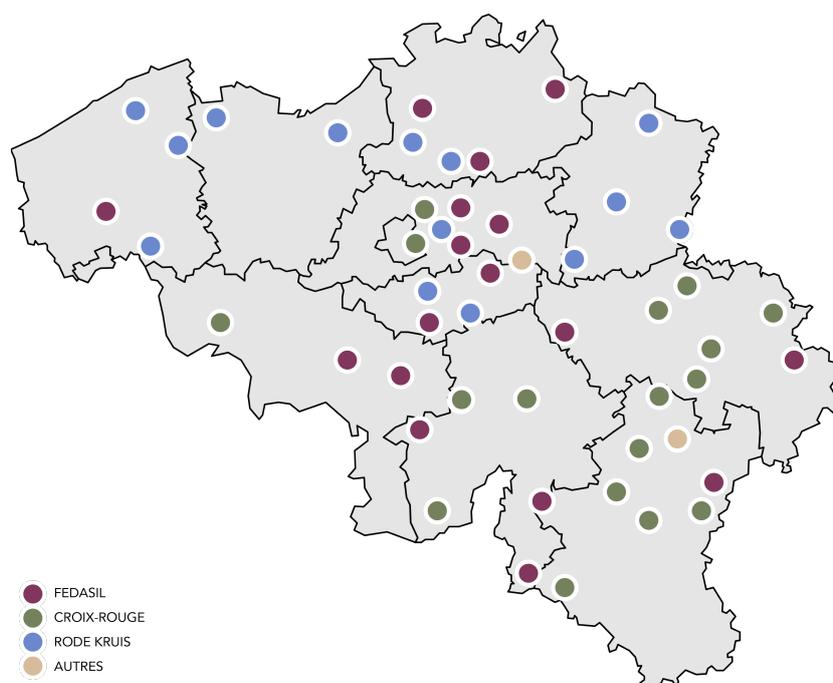
## 2. L'ARCHITECTURE AU SERVICE DE L'ACCUEIL DES IMMIGRÉS

### 2.1 INFRASTRUCTURES D'HÉBERGEMENT POUR DEMANDEURS D'ASILE.

Tout demandeur d'asile doit se présenter à l'office des étrangers à Bruxelles. Si la demande reçoit un accueil favorable, il se voit attribuer un centre, non pas en fonction de sa demande mais en fonction des disponibilités et de l'équilibre interrégional. Le premier centre est toujours attribué de façon aléatoire. Par la suite, si la demande en est faite, ils peuvent être dirigés vers des centres plus adaptés à leurs besoins. Ces changements sont cependant soumis à certaines règles.

Les infrastructures mises en place pour les demandeurs d'asile sont des structures d'accueil collectives. Autrement dit, des centres. À ce jour, il y en a 53 dans le réseau d'accueil belge.

Fedasil gère 17 centres (4.554 places), la Croix-rouge francophone en gère 21 (4.906 places), la Croix-Rouge néerlandophone en gère 15. Il existe également d'autres petits partenaires qui représentent une capacité d'accueil de 949 personnes.



[FIG.4] Répartition des centres d'accueil sur le territoire belge.

Les premiers critères pour l'installation d'un centre sont la disponibilité et le prix de la location. C'est pourquoi il s'agit souvent d'anciennes casernes, d'anciens hôpitaux, des internats ou d'autres bâtiments inutilisés qui sont réaménagés avant occupation. Dans les faits, les centres sont tous des lieux dont la société n'a plus usage. Tous les centres s'avèrent donc être très différents les uns des autres. Ils diffèrent de par leur taille et leur situation. Certains se retrouvent en plein coeur de la ville et d'autres isolés en campagne ou encore au littoral. Le plus souvent, c'est l'opportunité qui prédomine.

Dans ces centres, les demandeurs reçoivent le gîte et le couvert ainsi que des aides sociales et psychologiques. Dans la plupart des cas, il s'agit de centres ouverts<sup>26</sup>. Les résidents sont donc autorisés à entrer et sortir comme bon leur semble. Ils sont cependant soumis à un règlement d'ordre intérieur afin d'éviter les écarts et faciliter la vie en communauté car ces personnes appartiennent à des nationalités, des cultures et des religions parfois très différentes.

Toutes ces structures, malgré leurs différences, ont des aspects communs d'un point de vue programmatique. Ils sont tous composés de restaurants, de chambres, de sanitaires et d'espaces rencontre.

*« Un espace rencontre, c'est un lieu où on y installe un bar, où on y vend des boissons non alcoolisées et des biscuits, une télévision reliée sur satellite afin de pouvoir regarder des émissions belges ou des émissions plus spécifiques à la nationalité de chacun et enfin une connexion wifi. On y trouve également des jeux de sociétés et autres moyens de divertissement. Ces espaces sont ouverts de 10h jusqu'à minuit mais ils sont principalement fréquentés en soirée.<sup>27</sup> »*

Le meilleur moyen pour comprendre et illustrer les caractéristiques et les manquements des infrastructures d'accueil collectives est d'utiliser un cas concret. Bien que tous les centres en Belgique soient différents, l'analyse de l'un d'entre eux et la rencontre d'un directeur d'un centre Croix-Rouge permet déjà de comprendre l'état d'esprit général des acteurs concernés. Cependant, de par la difficulté d'approche du centre pour causes de sécurité mais surtout de discrétion et de respect par rapport aux résidents, l'analyse de l'infrastructure d'accueil de Bierset n'a pu être réalisée de manière poussée. C'est pourquoi les points abordés par la suite ne pourront pas tous être illustrés par les caractéristiques de ce centre en particulier.

---

<sup>26</sup> En Belgique il existe seulement 5 centres fermés. Ceux-ci sont construits selon un modèle carcéral et réservés aux réfugiés illégaux.

<sup>27</sup> Extrait de l'interview d'Eric Buyse (Directeur du centre d'accueil pour demandeurs d'asile de Bierset), Bierset. Réalisée par l'auteur le 19/07/2018.

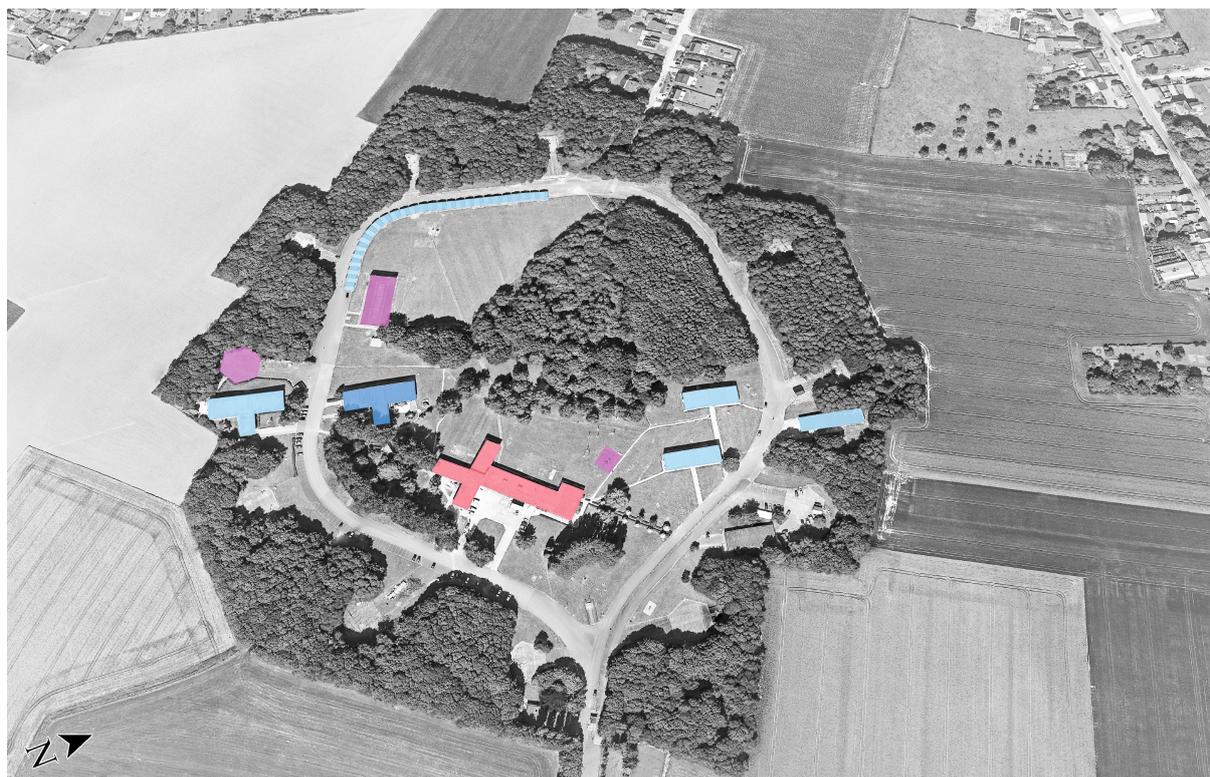


[FIG.5] Bâtiment central du centre « l'Envol » à Bierset.

## 2.2 LE CENTRE D'ACCUEIL POUR DEMANDEURS D'ASILE DE BIERSET

Ce centre se situe à proximité de la ville de Liège, à Bierset. Il s'agit ici d'une ancienne base aérienne militaire. Le site est défini par une route créant une boucle autour de laquelle se disposent à intervalles réguliers des pistes d'atterrissage hexagonales. De par son ancienne fonction d'hébergement de militaires, des baraquements équipés de sanitaires étaient déjà dispersés sur la propriété. La transformation du site en un centre d'accueil pour réfugiés fût, de ce fait, assez aisée.

D'un point de vue programmatique, ce centre, comme toutes les autres structures d'accueil collectives, est composé de restaurants, de logements avec sanitaires et d'espaces rencontre. Cependant, il se démarque des autres par la présence d'infrastructures particulières améliorant le quotidien des résidents.



[FIG.6] Schéma d'implantation du centre « l'Envol ». 28



[FIG.7] Bloc de logements

Le bloc principal (rouge) rassemble les bureaux administratifs, la direction, les restaurants, la cuisine et les espaces rencontre. Autour de cela gravitent les blocs de vie où se trouvent les chambres. Elles sont organisées en chambres d'hommes isolés, de femmes isolées ou de familles (bleu clair). Il s'agit de chambres de 4 ou de 6 personnes et de chambres « famille ». En fonction de la structure, il y a une cuisine communautaire et des sanitaires. La norme Fedasil impose un maximum de 10 personnes pour une douche et de 15 personnes pour un WC. À cela s'ajoutent 22 chalets de vie qui ont chacun une capacités d'accueil de 10 personnes. Ils ont l'avantage de posséder des sanitaires et une cuisine dans chacun d'entre eux. Un bâtiment (bleu foncé) est, quant à lui, spécialisé pour l'hébergement des demandeurs d'asile tout particulièrement fragilisés par leur voyage. Ils y bénéficient d'un meilleur isolement et d'un meilleur suivi psychologique.

Les résidents ont la chance de pouvoir disposer d'un immense espace extérieur pour se détendre, s'occuper et se socialiser. Celui-ci est parsemé d'infrastructures dédiées à la pratique de certains sports (mauve) tels que le basket et le volley. Une grande partie de la communauté afghane l'utilise aussi pour jouer au cricket. D'autres s'y promènent à pied ou en vélo. Une aire de jeux pour enfants a été installée en plein centre de la propriété. Des bancs et des tables de jardin ont été éparpillés un peu partout sur le domaine afin de valoriser ces espaces extérieurs.

On y trouve aussi une salle de sport qui existait déjà du temps de l'occupation par les militaires. Cet espace est particulièrement fréquenté puisque la majorité des demandeurs d'asile sont des hommes isolés âgés de 25 à 30 ans qui ont besoin de se dépenser.

## 2.3 ASPECTS PROBLÉMATIQUES DE CES CENTRES D'ACCUEIL

Le centre, qui rassemble un grand nombre de personnes au même endroit présente, pour les résidents, des avantages mais également des inconvénients. De manière générale, ces centres conservent un aspect marginalisant pour les immigrés et renforcent le processus d'exclusion. Leurs faibles qualités urbaines et architecturales sont acceptées par les pouvoirs publics au nom de leurs deux qualités temporelles : urgence et caractère temporaire.

Même si ces personnes n'ont pas la certitude d'obtenir leur statut de réfugié, il est tout de même important de leur offrir la possibilité de tisser des liens avec des habitants du pays d'accueil afin d'obtenir de l'aide et d'enrichir leurs souvenirs et leur intégration. Ce n'est pas parce que leur futur en Belgique est incertain que nous devons ignorer leurs besoins humains fondamentaux. Voici une liste non exhaustive des aspects problématiques humains et architecturaux des centres d'accueil belges.

### 2.3.1 L'IMPLANTATION

Les structures d'accueil collectives sont souvent excentrées par rapport aux villes car ce sont celles qui coûtent le moins cher. Rien qu'en terme de loyer, un espace tel que le centre de Bierset placé en plein coeur de Liège ou de Bruxelles serait inabordable. Fedasil récupère des sites, des endroits qui ne sont plus demandés par la population belge ou qui ne sont plus aux normes pour de l'hébergement classique.

Étant donné que c'est l'opportunité qui décide de l'implantation de ces structures d'accueil collectives sur le territoire belge, la position de celles-ci n'est pas idéale pour les demandeurs d'asile. Selon Eric Buyse, directeur de l'infrastructure d'accueil de Bierset, « *ce qui est le plus important pour les demandeurs d'asile, c'est la localisation. Ils demandent à être le plus proche possible des grandes villes<sup>28</sup>.* » En effet, c'est la meilleure façon pour eux de construire un réseau social, de comprendre comment on vit en Belgique et quelles sont les priorités. Isolés dans des régions reculées, ils ne comprennent pas mieux la Belgique et ne rencontrent personne. Au bout du compte, cela ne leur apporte pas grand chose en terme d'intégration.

Il existe actuellement des plus petites infrastructures d'accueil collectives qui se trouvent presque en plein centre ville. Elles sont mieux situées mais assez rares. Il y en a par exemple à Eupen, Manderfeld et Uccle. En général, on y accueille un public plus fragilisé encore, constitué de personnes à mobilité réduite ou de MENA (Mineur Étranger Non

---

<sup>28</sup> Extrait de l'interview d'Eric Buyse (Directeur du centre d'accueil pour demandeurs d'asile de Bierset), Bierset. Réalisée par l'auteur le 19/07/2018.

Accompagné). Ce sont souvent des petits centres spécifiques avec des spécialités, qui ne constituent évidemment pas la majorité du réseau d'accueil.

### **2.3.2 LES SANITAIRES**

Les blocs d'habitation plus importants ne disposent que de sanitaires communs, ce qui est source de problèmes d'hygiène et de discrétion. Certaines personnes ont peur d'aller aux toilettes durant la nuit car elles redoutent de croiser quelqu'un dans les couloirs. Dans le centre de Bierset, les chalets ayant des sanitaires privés, les occupants de ces infrastructures ont plus d'autonomie et moins de problèmes de ce type. Il y a donc bien évidemment une très forte demande. L'idéal serait d'envisager la création de petits bungalows où les sanitaires ainsi que la cuisine pourraient être utilisés par un moins grand nombre de résidents. La Croix-Rouge est en possession d'un centre de ce type à Hotton. Ces infrastructures sont principalement mises à disposition de familles.

### **2.3.3 L'INTIMITÉ**

La proximité dans les centres est un problème qui influence le sentiment d'intimité. Les demandeurs d'asile se retrouvent dans des chambres avec des personnes qu'ils ne connaissent pas, qui ont des religions, des moeurs et des cultures différentes. « *Certaines personnes s'en retrouvent donc désoeuvrées. Ils sont dans la peur, l'anxiété par rapport au résultat de leur demande d'asile. Ils remettent parfois en question leur choix d'exil<sup>29</sup>.* » Cela crée donc beaucoup de problèmes simultanément. La dimension et l'appropriation des lieux influencent le repos et le sentiment de soutien ressenti par les résidents. Un grand nombre de demandeurs d'asile ferait tout pour ne pas rester dans ces centres, même si ceux-ci représentent leur seul repère.

Le sentiment d'intimité évolue également en fonction du nombre d'individus résidant en même temps dans une chambre. Il est évident que moins il aura de personnes dans un logement, moins il y aura de problèmes à ce niveau.

### **2.3.4 L'ESPACE PUBLIC**

Les espaces extérieurs sont extrêmement importants car ce sont des espaces de débats, des lieux où les résidents parlent entre eux, s'exposent et s'expriment. Dans le centre de Bierset, les demandeurs d'asile ont la chance de bénéficier d'un immense espace extérieur, mais ce n'est pas le cas partout. L'utilisation de l'espace public à notre époque étant plus utilitaire et contemplative qu'aux siècles précédents, celui-ci semble être plus lié au besoin de regroupement et d'espace extérieur. L'un des problèmes du centre de Bierset, et de ces

---

<sup>29</sup> Extrait de l'interview de Christine MEURENS (Responsable de l'accueil des réfugiés à l'Université de Liège)  
Réalisée par l'auteur le 11/07/2018.

infrastructures de manière générale est qu'ils fonctionnent en vase clos. De ce fait, ils ne participent pas à la qualité de la ville, celle-ci étant jugée par ses habitants et les visiteurs à la nature des espaces publics qu'elle propose. C'est également un point négatif pour les demandeurs car, même s'ils ont un accès libre à la ville, cela ne met pas leur espace public en relation avec les habitants de la ville, ce qui ne permet pas de tisser des liens avec la population locale.

Néanmoins, penser que l'espace public est complètement accessible par tous et sans distinction de leur statut social relève de l'utopie. En théorie, tout un chacun a accès à tous les espaces publics. Mais certains phénomènes architecturaux et sociaux font que tout le monde ne circule pas partout. Comme pour l'espace public, le centre n'est pas accessible à tous. *« Comme pour l'espace public, le centre a en plus une valeur politique, qui aboutit à une sélection des individus devant être en situation de précarité et demandeurs d'asile. De plus, l'espace peut devenir une propriété, une marque d'identification pour les résidents qui exercent de ce fait une pression même involontaire sur l'étranger. Tout comme dans certaines rues privatisées, les marques d'appropriations comme le linge étendu ou les chaussures sur le pas de la porte, font ressentir l'impression d'être étranger<sup>30</sup>. »*

Actuellement, on ne peut considérer les espaces extérieurs des centres d'hébergement comme des espaces publics. En effet, si leur accès est gratuit, il reste contrôlé. Il s'agit plutôt d'espaces communs qui se définissent par *« un agencement qui permet la co-présence des acteurs sociaux, sortis de leur cadre domestique<sup>31</sup>. »* Le lien entre le domaine privé de « l'habitat » et la sphère publique s'en retrouve en plein coeur de la réflexion. Faut-il mettre l'accent sur l'appropriation ou sur l'accès public ? C'est un sujet qui mériterait d'être approfondi par d'autres recherches. Quoi qu'il en soit, ce point doit être considéré par les architectes lors de la création d'habitats pour demandeurs d'asile.

---

<sup>30</sup> VERDON, Thibault, *Quel accueil pour les réfugiés sur le territoire parisien?*, mémoire de fin d'études, Faculté Gembloux Agro-Bio Tech, Université de Liège, 2017. p.41.

<sup>31</sup> AGIER, Michel, *Anthropologie de la ville*, Presses Universitaires de France, Paris, 2015.

## 2.4 LES POINTS À CONSIDÉRER LORS DE LA RECONVERSION D'UN LIEU EN UN CENTRE D'ACCUEIL POUR DEMANDEURS D'ASILE

### 2.4.1 LA SÉCURITÉ

Selon Christine Meurens, responsable de l'accueil des réfugiés à l'Université de Liège, « quand on écoute leurs besoins, on remarque qu'il est indispensable qu'ils soient dans des lieux qui leurs garantissent le sommeil et la sécurité. S'ils ne se sentent pas en sécurité, ils ne vont pas s'alimenter, ils ne vont pas être capables de se reposer ni de se reconstruire<sup>32</sup>. » Actuellement, dans les centres, ils sont certes en sécurité par rapport à l'extérieur mais pas nécessairement par rapport aux gens qui se trouvent autour d'eux dans le centre. La proximité ainsi que les sanitaires communs influencent énormément sur cette notion de sécurité. L'un des meilleurs moyens pour réduire ce sentiment d'insécurité est généralement de mettre en place une structure assez aérée avec une concentration de personnes la plus basse possible.

Un autre facteur influençant le sentiment de sécurité est également l'ouverture sur l'espace public. Effectivement, l'ouverture complète des infrastructures d'accueil collectives sur les espaces publics de la ville n'est pas une solution pérenne. Comme dit précédemment, la division de l'espace collectif est un enjeu important puisqu'il encourage le vivre séparé. Le centre d'hébergement qui met en place un espace commun plutôt qu'un espace public est probablement meilleur pour garantir la sécurité des résidents. Néanmoins, il est nécessaire que le centre demeure lié à la rue et à la ville afin d'éviter de le marginaliser et de le « mettre sous cloche »<sup>33</sup>.

### 2.4.2 LE CONFORT

*La sérénité des habitants dans les centres dépend premièrement du confort acoustique. Comme le dit Simon Mackart : « Le critère du confort remplit l'objectif d'habitabilité. Il se définit par le confort acoustique, le confort thermique, la mise en place de sanitaires et l'accès aux énergies et aux fluides. Il se définit aussi par la qualité spatiale de l'habitat et les qualités de lumière et de ventilation naturelle<sup>34</sup>. »*

---

<sup>32</sup> Extrait de l'interview de Christine MEURENS (Responsable de l'accueil des réfugiés à l'Université de Liège) Réalisée par l'auteur le 11/07/2018.

<sup>33</sup> VERDON, Thibault, *Quel accueil pour les réfugiés sur le territoire parisien?*, mémoire de fin d'études, Faculté Gembloux Agro-Bio Tech, Université de Liège, 2017. p.44.

<sup>34</sup> MACKART, Simon, *L'habitat de transit en situation post-catastrophe*, mémoire de fin d'études, Faculté d'architecture, Université de Liège, 2017. p.54.

Limiter les infiltrations sonores provenant de l'extérieur diminuera le niveau de stress et de nervosité, permettant ainsi à ces personnes de se reposer. Dormir est un besoin vital pour tous, mais tout particulièrement pour ces êtres humains épuisés par leur voyage et par l'incertitude de leur avenir. De plus, empêcher les bruits qui émaneraient du logement d'être entendus à l'extérieur a, au-delà d'une notion de confort acoustique, un rôle d'intimité.

Dans les centres faisant l'objet d'une reconversion à moindre prix, l'isolation phonique et thermique est souvent complètement ignorée et définie par la qualité des lieux à l'origine. Cela prouve la nécessité d'envisager de nouvelles constructions ou de reconversions plus conséquentes.

Les sanitaires sont également réutilisés s'ils sont présents à l'origine. Certains sont cependant ajoutés afin de répondre aux normes en application. Malheureusement, ceux-ci sont rarement placés aux bons endroits, et souvent en nombre insuffisant, ce qui va à l'encontre de la notion de confort.

### **2.4.3 L'INTIMITÉ**

« Rappelons que l'intimité dans une situation post-catastrophe est un besoin nécessaire aux individus ayant subi un traumatisme psychologique et parfois physique<sup>35</sup>. »

L'importante concentration d'individus constitue l'un des éléments nuisant aux relations entre les habitants et à leur intimité.

« L'intimité est associée à une certaine intériorité (qu'elle soit psychique ou spatiale), au caractère d'une chose individuelle, personnelle voire appartenant à un nombre restreint de personnes, à une certaine forme de confort, et au chez-soi. Ce dernier, le chez-soi, réunit toutes les caractéristiques mentionnées plus haut. L'association de l'intimité avec l'habitat est liée au rôle protecteur de ce dernier. En effet, L'enveloppe de l'habitat permet d'assurer un certain confort et une sécurité d'ordre physique : elle protège des intempéries et des éventuelles intrusions, contient la chaleur que l'on y produit, laisse pénétrer la lumière et permet un contact de l'occupant avec l'extérieur. Mais il importe aussi de considérer le rôle de cette limite ainsi que l'espace qu'elle contient d'un point de vue émotionnel. Alors que l'environnement extérieur, parce qu'il ne peut pas être contrôlé par l'individu, constitue un lieu d'insécurité potentielle, l'espace domestique apparaît quant à lui comme un point de repère stable et sûr<sup>36</sup>. »

---

<sup>35</sup> MACKART, Simon, *L'habitat de transit en situation post-catastrophe*, mémoire de fin d'études, Faculté d'architecture, Université de Liège, 2017. p.62.

<sup>36</sup> ROCH, Georgine, *Habiter en ville: entre intimité et socialité*, mémoire de fin d'études, Faculté d'architecture, Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne, 2006. p.6.

Effectivement, la dimensions des fenêtres, la qualité du verre, le nombre de portes, les vues dont on dispose de l'intérieur vers l'extérieur et inversement, l'isolation sonore, sont autant de relations avec la vie de l'extérieur que chacun entretient au quotidien par le moyen du bâtiment qu'il habite. La question d'intimité, d'espace plus ou moins privé, de seuils, prend alors part au discours d'architecture. Dès lors, même si des grandes baies vitrées peuvent être très bénéfiques en de nombreux points, (grand apport de lumière naturelle ainsi que de la ventilation naturelle), elles peuvent également surexposer des résidents, des familles, qui pourraient avoir besoin de plus d'espaces de coulisse. Comme pour chaque aspect, cela dépend fortement des personnes concernées. Ici encore, l'intervention d'un architecte est nécessaire afin de mettre en place un système assez flexible répondant aux attentes de chacun.

La définition du rapport entre l'espace urbain et commun avec l'espace d'habitation peut donc également garantir un certain degré d'intimité et d'interaction avec l'environnement. *« Spatialement, ce rapport se manifeste comme une limite ou au contraire comme une mise en relation. Il s'agit alors de qualifier la relation entre l'habitant et l'environnement extérieur, de proposer des dispositifs architecturaux adéquats pour chaque situation extérieure et chaque espace intérieur considérés<sup>37</sup>. »*

#### **2.4.4 L'AUTONOMIE**

***« Pour certains, ils viennent de la rue, ils étaient libres de leurs mouvements, dans les centres on leur dit quand manger, quand laver leur linge et certaines personnes ne le supportent pas. »***

Ali AGUERDO<sup>38</sup>

Selon Eric Buyse, *« les demandeurs d'asile ont tendance à perdre en autonomie parce que dans ces infrastructures on leur fait à manger, on s'occupe de leur linge, on leur met une panoplie de soutiens à leur disposition. Au plus on leur apportera de services, au moins ils seront autonomes. Ces gens ont fait des milliers de kilomètres pour arriver jusque chez nous. Ils ont payé des sommes folles, ils ont pris des risques fous pour venir. Ils sont en fait détenteurs d'une capacité d'adaptation nettement supérieure à ce qu'on imagine. Les seules personnes qui ont tendance à vouloir diminuer cela ce sont nous, Belges, bienveillants, qui voulons leur faciliter la tâche et leur trouver des solutions pour tout. Finalement on ne leur rend pas service. Ils sont débrouillards, ils ont l'envie d'y arriver parce qu'ils ont payé cher, ils veulent vivre autre chose que ce qu'ils ont vécu. Il faut leur faire*

---

<sup>37</sup> ROCH, Georgine, *Habiter en ville: entre intimité et socialité*, mémoire de fin d'études, Faculté d'architecture, Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne, 2006. p.4.

<sup>38</sup> AGUERDO, Ali, Chef de Service d'Emmaüs Solidarité du CHU, déclaration citée dans le mémoire de VERDON, Thibault.

*confiance. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut rien faire. Cela veut dire qu'il faut être extrêmement prudent sur la manière dont on leur rend service. Pour ces raisons, le centre est loin d'être un idéal pour les demandeurs d'asile<sup>39</sup>. »*

L'autonomie se traduit architecturalement dans la programmation et la répartition des fonctions dans les infrastructures d'accueil collectives. C'est effectivement la facilité d'accès aux fonctions et la disposition de celles-ci sans interventions ou interactions externes qui augmenteront l'autonomie des résidents. Cela semble être le seul niveau d'action de l'architecte sur ce point. C'est surtout les valeurs d'accompagnement et les caractéristiques organisationnelles mises en place par les responsables d'encadrement et les autorités qui définissent, *in fine*, ce degré d'autonomie.

Le degré d'autonomie dans un centre sera toujours assez faible à cause du nombre d'éléments que le résident n'a pas l'opportunité de choisir de par sa présence dans une collectivité fortement contrôlée. Afin de pouvoir augmenter l'autonomie et le pouvoir décisionnel quotidien de chacun, il faudrait oublier cette notion de centre et se tourner vers une réponse plus proche de l'habitation. Qu'il s'agisse de maisons plurifamiliales ou d'habitats groupés réduits. Cependant, ces habitations, même si présentes dans une structure semblable à celle d'un centre, pourraient s'organiser à la manière d'un village. En effet, l'idée du « village » permet de conserver cette notion d'autonomie et d'intimité, de lieu où l'on se retrouve et où l'on partage au sein d'un même espace abrité. L'architecture devrait favoriser des rencontres choisies et assumées. Une architecture peu définie, permettant à l'habitant d'exprimer ses volontés spatiales et ses besoins à travers son appropriation et sa modification de l'espace serait probablement une solution intéressante. Permettre une participation des occupants dans la construction et dans l'élaboration est également un point nécessaire. Ce principe sera abordé plus précisément à plusieurs reprises dans la suite de cet ouvrage.

#### **2.4.5 LA FLEXIBILITÉ**

La flexibilité peut être abordée de différentes manières.

La première définirait l'intervention architecturale par sa capacité à évoluer en même temps que les besoins des occupants<sup>40</sup>.

La seconde serait la capacité du bâtiment à évoluer en fonction d'un changement programmatique. La sous-estimation de la durée dans le temps de ces aménagements semble être l'une des raisons du manque d'investissement dans la reconversion de ces

---

<sup>39</sup> Extrait de l'interview d'Eric Buyse (Directeur du centre d'accueil pour demandeurs d'asile de Bierset), Bierset. Réalisée par l'auteur le 19/07/2018.

<sup>40</sup> MACKART, Simon, *L'habitat de transit en situation post-catastrophe*, mémoire de fin d'études, Faculté d'architecture, Université de Liège, 2017. p.63.

infrastructures en centres. La flexibilité programmatique pourrait peut être servir d'argument lors de l'obtention de subsides ou lors d'investissements privés dans ces projets. En effet, l'idée de créer des centres pouvant être facilement transformés en logements pour étudiants ou en logements collectifs semble être plus convaincante. Cela pourrait être une démonstration importante qui permettrait enfin la réalisation de nouvelles infrastructures répondant aux besoins humains fondamentaux.

#### **2.4.6 L'EXPRESSION DE LA CULTURE ET DE LA RELIGION**

Les immigrés qui arrivent dans nos pays sont des personnes qui ont grandi dans des pays avec des coutumes, cultures et religions parfois bien différentes des nôtres. Ces aspects faisant partie intégrante de la personnalité et des repères pour tout être humain, la volonté de laisser les demandeurs d'asile s'exprimer complètement apparaît tout naturellement.

Cependant cette idée fait débat et ne semble pas être tout à fait réaliste. Le directeur du centre Croix-Rouge de Bierset explique: « *De par la présence de plus ou moins 70 nationalités différentes dans le centre, on ne peut pas orienter le centre par rapport à l'une ou l'autre nationalité. On a comme objectif de rester le plus neutre possible tant au point de vue de la culture qu'au point de vue de la religion. Les centres sont donc « décorés à l'occidentale ».* De par le fait que c'est une étape transitoire, les demandeurs d'asile ne semblent pas se plaindre de ça, ce n'est pas une priorité pour eux. Si on devait mettre une priorité sur le point qui colle le plus à leur culture et leur nationalité, c'est la nourriture. C'est avec ça qu'ils se réunissent entre eux, qu'ils retrouvent les goûts et les couleurs qui leurs rappellent leur pays. C'est par la cuisine qu'ils ont le plus facile de retrouver leur culture. La pratique de la religion a l'obligation de se faire à l'extérieur du centre<sup>41</sup>. »

#### **2.4.7 LA QUALITÉ ARCHITECTURALE**

Au-delà du fait d'être un point à part entière intervenant dans la conception ou la reconversion en un centre d'accueil, la qualité architecturale est avant tout la résultante de la mise en application de tous les autres points qui constituent l'architecture. Tous les points abordés précédemment font partie de cet ensemble qui représente et caractérise l'architecture.

---

<sup>41</sup> Extrait de l'interview d'Eric Buyse (Directeur du centre d'accueil pour demandeurs d'asile de Bierset), Bierset. Réalisée par l'auteur le 19/07/2018.

La qualité architecturale relève autant de valeurs intemporelles que d'une capacité à percevoir le monde d'aujourd'hui et à l'exprimer dans de nouveaux projets. Elle n'est ni un dogme, ni dans l'opportunité d'une mode changeante. Elle est l'expression contemporaine d'un programme qui n'abandonne aucun des critères qui font de l'architecture un art du quotidien depuis des millénaires. Depuis Vitruve, et toujours aujourd'hui, la qualité architecturale s'appuie sur 3 principes incontournables qui persistent dans le temps : *utilitas, firmitas, venustas*, soit l'utilité, la solidité et la beauté.

### **L'utilité :**

« Le caractère utile d'un bâtiment est de répondre de manière appropriée aux besoins, intérêts et priorités de ceux qui l'habitent. La taille, la relation avec le site, l'usage et la fonction de l'espace notamment, doivent satisfaire au programme unique de la construction ou, dans d'autres cas, répondre adéquatement à des problèmes fonctionnels.

L'architecte doit pour ce faire user de qualité d'écoute, de concertation et de transparence<sup>42</sup>. »

### **La solidité :**

« La résistance d'un bâtiment après une utilisation prolongée et suite à son exposition aux éléments naturels est possible grâce à l'ingéniosité et la maîtrise technique du cadre bâti des architectes. Ceux-ci s'évertuent d'assurer la qualité, la durabilité et la solidité de leurs réalisations de par le choix et l'utilisation des matériaux dans leur construction, mais également en respectant les différentes réglementations et les codes de l'industrie<sup>43</sup>. »

### **La beauté :**

« Selon Vitruve, la condition de beauté ou d'esthétisme doit être prise en compte lorsque l'aspect de l'ouvrage donne « (...) à l'ouvrage une forme agréable et élégante qui flatte l'œil par la justesse et la beauté des proportions<sup>44</sup>. » La beauté en architecture existe également dans la confrontation des matériaux, la pureté des lignes, l'harmonie des couleurs, etc.<sup>45</sup> »

En effet, la notion de beauté sera toujours la plus controversée car la perception de celle-ci est individuelle et parfois indéfinissable. Et ce car celle est culturelle !

Cet aspect culturel de la beauté la rend indispensable à la construction de l'être, prouvant aux personnes qui soutiendraient que « le réfugié n'a pas besoin d'architecture »,

---

<sup>42</sup> Eparchitecte, *Les trois qualités de l'architecture selon Vitruve*, 2018. [en ligne] [https://eparchitecte.com/fr/nouvelles/3qualites\\_architecture\\_vitruve.html](https://eparchitecte.com/fr/nouvelles/3qualites_architecture_vitruve.html) , consulté le 18/07/2018.

<sup>43</sup> Ibidem.

<sup>44</sup> VITRUIVE, *De architectura*, livre i, 1er siècle avant J.-C.

<sup>45</sup> Eparchitecte, *Les trois qualités de l'architecture selon Vitruve*, 2018. [en ligne] [https://eparchitecte.com/fr/nouvelles/3qualites\\_architecture\\_vitruve.html](https://eparchitecte.com/fr/nouvelles/3qualites_architecture_vitruve.html) , consulté le 18/07/2018.

la nécessité de celle-ci. Néanmoins, l'architecture n'est pas que « beauté » mais elle est une synthèse sensible et pragmatique de biens d'autres critères qui entrent dans sa fabrication. La définition de Vitruve des aspects qui constituent la qualité architecturale est superbe de par le fait qu'elle est toujours d'actualité. Cependant, à notre époque, elle ne peut plus être définie par ces seuls points. Au XXI<sup>ème</sup> siècle, peuvent s'ajouter aux 3 points Vitruviens les 4 points suivants :

**L'opportunité :**

« C'est la pertinence d'un programme en adéquation avec une situation et un budget à travers le prisme d'un développement durable<sup>46</sup>. »

**La localité :**

« C'est la prise en compte des contextes locaux dans le projet. (le climat, les matériaux, les savoir-faire locaux, la mémoire, la culture, etc)<sup>47</sup>. »

**La spécificité :**

« C'est la capacité de refuser des programmes ainsi que des plans types, car l'architecture de qualité ne peut être pensée comme un produit. C'est la possibilité d'innovation en apportant des réponses conceptuelles autres que celles toutes faites<sup>48</sup>. »

**La frugalité :**

« C'est penser l'ensemble du projet architectural pour qu'il soit sobre sur les consommations en énergie ou en eau. C'est penser globalement le projet de sa réalisation à son exploitation<sup>49</sup>. »

In fine, l'architecture va au-delà de la qualité et de l'ambiance de l'espace mais perdure par l'homme à travers son esprit et sa capacité de transmission. « L'esprit du lieu n'est pas uniquement défini par les aspects sensibles mais également par l'essence de l'accueil qu'il participe à créer. La qualité du cadre de vie et des espaces publics, le caractère festif, les manifestations culturelles et l'organisation de l'espace du centre d'hébergement sont autant d'éléments qui peuvent participer à la constitution d'un accueil architecturalement et socialement digne<sup>50</sup>. »

---

<sup>46</sup> CAUE28, La qualité architecturale, 2014. [en ligne] [http://caue28.org/sites/default/files/pages-fichiers/14\\_qualite-archi\\_oct2014\\_web.pdf](http://caue28.org/sites/default/files/pages-fichiers/14_qualite-archi_oct2014_web.pdf) , consulté le 24/07/2018.

<sup>47</sup> Ibidem

<sup>48</sup> Ibidem

<sup>49</sup> Ibidem

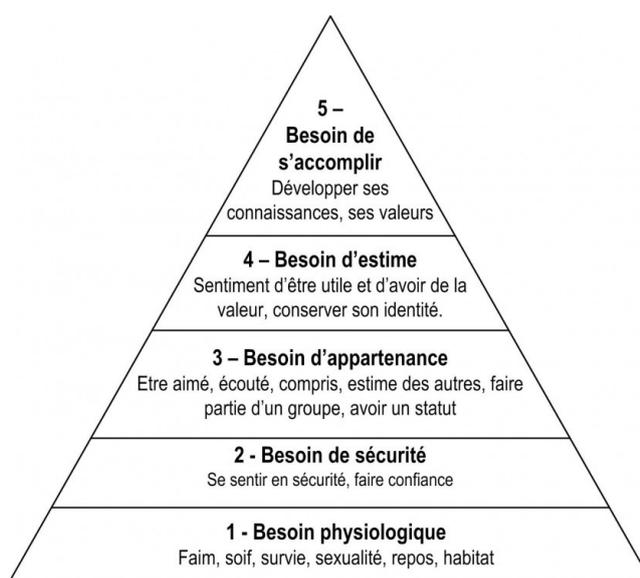
<sup>50</sup> VERDON, Thibault, *Quel accueil pour les réfugiés sur le territoire parisien?*, mémoire de fin d'études, Faculté Gembloux Agro-Bio Tech, Université de Liège, 2017. p.32.

## 2.5 LA PYRAMIDE DE MASLOW ET LE CERCLE DE STEVENSON

L'explication de la modification de la perception et de l'analyse des besoins humains semble nécessaire afin de permettre au lecteur d'interpréter plus justement les propositions d'alternatives qui vont suivre, et également de conseiller aux architectes l'utilisation du cercle des besoins durant la conception de tout projet.

Dans l'optique de vouloir répondre au mieux aux besoins des demandeurs d'asile, des réfugiés, Cyrille Hanappe expliqua durant l'une de ses conférences<sup>51</sup> sur le sujet de la ville accueillante, deux systèmes de représentation et de compréhension des besoins humains.

« Jusqu'à il y a peu, le seul modèle simple à disposition et à même de guider toute démarche de conception sur le sujet était la Pyramide de Maslow, un modèle qui datait des années 1940 et qui repose sur l'idée d'une gradation des besoins humains. Le premier des besoins, qui forme la base de la pyramide, correspond à tout ce qui est physiologique : faim, soif, survie, sexualité, repos, habitat. Le deuxième niveau correspond au besoin de sécurité et de confiance. On passe ensuite à l'appartenance, puis au besoin d'estime et pour enfin avoir, au sommet de la pyramide, le besoin de s'accomplir<sup>52</sup>. »



[FIG.8] La hiérarchie des besoins / la pyramide de Maslow

Ce dessin pyramidal suggérait que les besoins « supérieurs » existaient seulement si les besoins « inférieurs » étaient satisfaits. Il y a encore quelques années, les infrastructures d'accueil se contentaient seulement de fournir une réponse aux besoins physiologiques, c'est à dire un toit et de la nourriture.

« Si cette hypothèse pouvait avoir une forme de pertinence dans les années 1940, cette proposition n'a plus de sens aujourd'hui, quand la quasi-totalité des migrants et réfugiés

<sup>51</sup> ENSAPVS, Cyrille Hanappe - Vers la ville accueillante : un projet architectural et politique, [Ajouté le 24/05/2018], extrait du séminaire Lieux et Enjeux du CRH-LAVUE le 15.03.18 « L'éphémère et le temporaire dans l'architecture et la ville contemporaine » [enregistrement vidéo], [en ligne] <https://www.youtube.com/watch?v=8Ca14hBr2ss>, consulté le 19/07/2018.

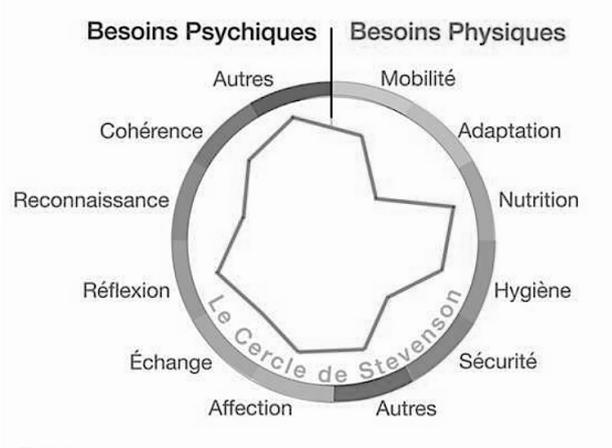
<sup>52</sup> HANAPPE, Cyrille, La ville Accueillante: Accueillir à Grande-Synthe, Questions théoriques et pratiques sur les exiles, l'architecture et la ville, publication à venir, Paris : PUCA, 2018. p.362.

sont des personnes ayant un bon niveau d'éducation et un accès à l'information qui ne permet plus de penser que l'unique satisfaction des besoins premiers saurait leur suffire<sup>53</sup>. »

Il s'est avéré qu'aujourd'hui, tous les besoins ont la nécessité d'être remplis parallèlement, au risque d'un grave mal-être. Le cercle de Stevenson est un moyen d'analyse beaucoup plus objectif et en relation avec les besoins humains de notre époque.

« Le Cercle de Stevenson a été mis au point par un cercle de trois chercheurs et présenté dans un ouvrage publié en 2016 : « les Organisations Bienveillantes<sup>54</sup> ». Son originalité repose sur le fait que les cinq niveaux de besoins qui se présentaient de manière superposée dans une idée de décroissance des besoins dans le cadre de la pyramide de Maslow sont ici réunis dans un cercle qui souligne l'importance égale de tous ces besoins. Ces besoins sont décomposés en cinq besoins psychiques (Affection, Echange, Réflexion, Reconnaissance, Cohérence) et cinq besoins physiques (Mobilité, Adaptation, Nutrition, Hygiène, Sécurité)<sup>55</sup>. »

Lors de l'analyse d'un cas, il faut donc faire en sorte de tendre vers l'accomplissement de chacun de ces besoins de manière homogène. Cet objectif se vérifie par le moyen d'un graphe en radar sur chacun des besoins. L'avantage de ce système est qu'il peut être adapté à toute problématique.



[FIG.9] Le cercle de Stevenson.

<sup>53</sup> HANAPPE, Cyrille, *La ville Accueillante: Accueillir à Grande-Synthe, Questions théoriques et pratiques sur les exiles, l'architecture et la ville*, publication à venir, Paris : PUCA, 2018. p.362.

<sup>54</sup> BARDONNET, Mickaël, LEFEBVRE, Michel et MONGIN, Pierre, « Les Organisations Bienveillantes », Adice Editions, Paris, 2016

<sup>55</sup> HANAPPE, Cyrille, *La ville Accueillante: Accueillir à Grande-Synthe, Questions théoriques et pratiques sur les exiles, l'architecture et la ville*, publication à venir, Paris : PUCA, 2018. p.364.

## 2.6 QUELLES ALTERNATIVES AUX CENTRES D'ACCUEIL ?

**« Ce qu'il faut savoir, c'est que la croix-rouge est de plus en plus convaincue que le meilleur accueil pour un demandeur d'asile n'est pas un centre. Le centre n'est évidemment pas le meilleur moyen pour accueillir les demandeurs d'asile car on y retrouve la promiscuité, le mélange de langues, de religions, etc. Dans un centre, on leur fait à manger, on s'occupe de leur linge,... et donc petit à petit, à mesure que le temps passe, les résidents perdent en autonomie de vie, et en débrouillardise. Pour ces raisons, le centre est loin d'être un idéal pour les demandeurs d'asile<sup>56</sup>. »**

Le fait qu'un responsable de la Croix-Rouge remette en question tout le système d'accueil mis en place exprime très clairement l'inadéquation des structures actuelles et donc l'urgence et la nécessité de trouver des alternatives.

L'une des erreurs principales du système actuel est de répondre à la crise du logement des demandeurs d'asile par des solutions d'hébergement. Cette réponse semblait être efficace et remplir les besoins basiques exprimés dans la pyramide de Maslow, illustrée précédemment. L'un des moyens pour assouvir les besoins de notre temps serait de proposer de l'habitation et non de l'hébergement.

Être hébergé, c'est disposer d'un toit, d'un lit et de sanitaires. Ce n'est pas habiter. Selon Bernard Salignon : *«Habiter c'est être le lieu des effets du vécu tout autant que la cause<sup>57</sup>»*. Ainsi, l'habitat peut être perçu comme un lieu de représentation et de socialisation de l'homme. C'est à cet endroit qu'il peut exprimer sa liberté, se sentir exister. Habiter, c'est avoir un toit à soi, et en faire par soi-même le lieu de quelques libertés d'existence. C'est pouvoir vivre et accueillir toute liberté. En occupant un espace, l'homme prouve sa présence dans le monde. *«L'homme est homme parce qu'il habite»* résume Heidegger<sup>58</sup>.

**« Habiter est une nécessité dans toutes les situations de vie, et d'abord les plus fragiles<sup>59</sup>. »**

*Pascale Joffroy*

---

<sup>56</sup> Extrait de l'interview d'Eric Buyse (Directeur du centre d'accueil pour demandeurs d'asile de Bierset), Bierset. Réalisée par l'auteur le 19/07/2018.

<sup>57</sup> SALIGNON, Bernard, *Qu'est-ce que habiter ?*, édition de La Vilette, 2010.

<sup>58</sup> HEIDEGGER, Martin, *Essais et conférences*, Gallimard, 1958 p.117.

<sup>59</sup> JOFFROY, Pascale et GUILPAIN, Laureline, *Loger le pauvre, l'immigré, le demandeur d'asile*, D'architecture, Mars 2017, n°251, p.64.

Habiter c'est également s'identifier à des repères. Bernard Salignon affirme également que « *habiter, c'est le lieu où l'homme garde un repère présent là-ici-maintenant, pour pouvoir aller vers le devenir.*<sup>60</sup> » Habiter, assure donc un équilibre à l'homme. Peu importe la distance à laquelle il se trouve de ce lieu, il s'identifie à cet espace grandissant et finit par habiter au-delà des murs du logement. Néanmoins, même si le centre représente un « chez-eux », la notion d'identité qu'il exprime reste toute relative dans ce cas-ci car il s'agit d'un espace éphémère.

L'hébergement est un « *outil efficace de "mise au propre" de la ville, il impose sa loi et ses standards aux marges d'une politique du logement figée dans ses impensés et dans ses normes. Pour les personnes hébergées, cette forme modernisée du camp se traduit par une désappropriation des lieux et une perte de liberté qui retardent tout rebond possible. Repenser ce qu'habiter veut dire semble une priorité, pour admettre, améliorer, inventer des formes d'habitats au plein sens du terme pour les situations de vie fragiles*<sup>61</sup>. »

Le vrai problème que pose l'hébergement n'est pas seulement son existence ponctuelle, mais surtout son institution comme solution unique et sous-architecturée. « *Et ce pour des durées qui dépassent largement l'urgence dont il se réclame*<sup>62</sup>. » Ces centres voilent les vrais enjeux et dissimulent l'absence de stratégies et de projets face à la montée de la vulnérabilité sociale et de la migration. « *Qu'ils soient Ex nihilo ou nés d'une réflexion d'experts, c'est le temps limité de résidence qui reste le dénominateur commun aux campements de fortune et aux centres aménagés par des architectes. Toutefois, offrir une garantie temporelle, ne pas remettre en question le lendemain, permet une plus grande quiétude*<sup>63</sup>. »

Il s'avère que le concept de l'hébergement n'a pas été repensé depuis plusieurs générations. Les besoins élémentaires de la population, déplacée ou pauvre, ont disparu des débats et des propositions, après avoir préoccupé les plus célèbres architectes, y compris « modernes », des années 1950 à 1970. « *Afin de réactiver la réflexion architecturale, le premier pas à franchir est sans doute de rompre avec un type*

---

<sup>60</sup> SALIGNON, Bernard, *Qu'est-ce que habiter ?*, édition de La Vilette, 2010.

<sup>61</sup> JOFFROY, Pascale et GUILPAIN, Laureline, *Loger le pauvre, l'immigré, le demandeur d'asile*, D'architecture, Mars 2017, n°251, p.59.

<sup>62</sup> JOFFROY, Pascale et GUILPAIN, Laureline, *Loger le pauvre, l'immigré, le demandeur d'asile*, D'architecture, Mars 2017, n°251, p.59.

<sup>63</sup> VERDON, Thibault, *Quel accueil pour les réfugiés sur le territoire parisien?*, mémoire de fin d'études, Faculté Gembloux Agro-Bio Tech, Université de Liège, 2017. p.33.

*d'indignation progressiste-humaniste pétri de bons sentiments qui produit les mêmes effets, hélas, que la haine ou le dénigrement<sup>64</sup>. »*

Selon Eric Buyse, la meilleure des alternatives aux centres serait des habitations mises à leur disposition dans les villes. Mais les gouvernements ne veulent pas de cette solution pour certaines raisons qui ne sont pas complètement dénuées de sens. En effet, ils n'ont pas envie de les installer convenablement car si les demandeurs d'asile reçoivent une réponse négative, ce sera d'autant plus compliqué de les faire quitter le territoire. Il est plus difficile de garder le contrôle s'ils sont dispersés dans la nature que s'ils sont regroupés dans des structures plus grandes. Évidemment, ce n'est pas la position de la Croix-Rouge. Cette institution a vu défiler plusieurs gouvernements avec des idées différentes. Ce qui lui a permis de garder le cap, c'est son indépendance par rapport à ces instances décisionnelles. Tant que possible, alors qu'ils sont payés par le gouvernement, les responsables et les bénévoles des centres Croix-Rouge essaient de mettre en avant leurs principes et leurs valeurs dans l'accueil qu'ils mettent à disposition. Les valeurs de cette organisation s'orientent autour de 4 principes majeurs :

#### **L'engagement :**

*« Dans mon action au quotidien, à mon niveau et dans ma fonction, je m'investis pour contribuer à la mission de la Croix-Rouge. J'agis en toutes circonstances selon les Principes et les Valeurs de la Croix-Rouge. Nous sommes attentifs au sens de nos actions et à leur impact<sup>65</sup>. »*

#### **La bienveillance :**

*« Dans mon action au quotidien, je veille à considérer chaque personne avec respect, dignité et tolérance. Ensemble, nous sommes à l'écoute de tous et mettons tout en oeuvre pour proposer un accueil de qualité<sup>66</sup>. »*

#### **La diversité :**

*« Dans mon action au quotidien, j'accueille et valorise les différences comme une richesse sur laquelle fonder mes actions. Notre Mouvement est le reflet de la société. Il*

---

<sup>64</sup> JOFFROY, Pascale et GUILPAIN, Laureline, *Loger le pauvre, l'immigré, le demandeur d'asile*, D'architecture, Mars 2017, n°251, p.59-60.

<sup>65</sup> Croix-Rouge, *Les valeurs de la Croix-Rouge* [en ligne] <https://www.croix-rouge.be/a-propos/nos-valeurs/>, consulté le 03/08/2018.

<sup>66</sup> Croix-Rouge, *Les valeurs de la Croix-Rouge* [en ligne] <https://www.croix-rouge.be/a-propos/nos-valeurs/>, consulté le 03/08/2018.



*réunit des membres d'âge, de culture, de sexe, d'origine, de compétences et de nationalités différents. Ensemble nous construisons une organisation ouverte sur le monde et rassemblons les énergies pour remplir notre mission auprès des plus vulnérables<sup>67</sup>. »*

### **La coopération :**

*« Dans mon action au quotidien, je reste ouvert à toute collaboration aussi bien interne qu'externe. Nous encourageons les synergies, car c'est ensemble qu'on agit pour un monde plus humain<sup>68</sup>. »*

À ces valeurs s'ajoutent leurs principes : l'humanité, l'impartialité, la neutralité, l'indépendance, le volontariat, l'unité et l'universalité<sup>69</sup>.

Ces valeurs et principes sont extrêmement inspirants et clairement applicables en architecture. Cependant, les gouvernements d'aujourd'hui sont de plus en plus durs envers les politiques d'immigration et d'accueil des réfugiés. Malgré le fait que ces centres soient dirigés par la Croix-Rouge, ils ne sont guère représentatifs de ses valeurs car le gouvernement ne l'aide pas suffisamment et la pousse à devoir ignorer ses propres principes. La Croix-Rouge étant la plus grosse structure d'accueil de demandeurs d'asile en Belgique, elle a un certain poids dans la balance et un certain pouvoir décisionnel. Cependant, cela reste de la discussion quasi quotidienne pour essayer de défendre ses valeurs.

Le vrai problème qui semble se cacher derrière tout ça, c'est un manque de volonté et une tentative de rendre ces infrastructures les moins attractives possible afin de ne pas attirer encore plus d'étrangers. La Belgique a la décence de fournir un accueil minimal respectable, contrairement à la France. En effet, *« la France, petite patrie des droits de l'Homme, ne peut hurler son mécontentement et son mépris, elle ne peut expulser tous les migrants. Par conséquent, elle met en place une triple stratégie de dissuasion et de non-accueil : une politique de l'attente, une politique de la violence et une politique de l'invisibilité<sup>70</sup>. »*

---

<sup>67</sup> Croix-Rouge *Les valeurs de la Croix-Rouge* [en ligne] <https://www.croix-rouge.be/a-propos/nos-valeurs/> , consulté le 03/08/2018.

<sup>68</sup> Croix-Rouge, *Les valeurs de la Croix-Rouge* [en ligne] <https://www.croix-rouge.be/a-propos/nos-valeurs/> , consulté le 03/08/2018.

<sup>69</sup> Les principes de la Croix-Rouge sont expliqués plus en détail sur leur site officiel. Pour une recherche approfondie voici le lien : <https://www.croix-rouge.be/a-propos/nos-principes/> , consulté le 03/08/2018.

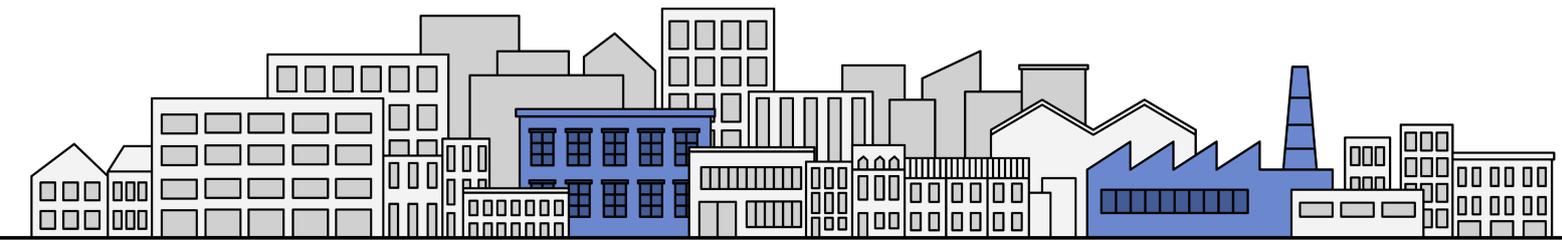
<sup>70</sup> JOFFROY, Pascale et GUILPAIN, Laureline, *Loger le pauvre, l'immigré, le demandeur d'asile*, D'architecture, Mars 2017, n°251, p.71.

La population belge évite également assez vite le problème en répondant à l'aide de phrases toutes faites telles que : « Aidons nos pauvres avant de secourir les malheureux venus d'ailleurs », « On ne peut pas accueillir toute la misère du monde. », etc. Il y a un changement de mentalité qui doit se faire afin de faire bouger les choses.

Certes, il y a toujours la peur que cet arrivage de personnes venues d'ailleurs fasse baisser le niveau de vie et la richesse des pays européens. Il faut se rendre compte qu'en refusant de prendre ses responsabilités et de faire face aux problèmes de notre époque, les conséquences de ceux-ci seront d'autant plus importantes. Il est temps de mettre en place un système d'accueil de qualité et en phase avec les besoins humains. Rester dans une politique de dissuasion et d'actions minimum n'est pas salvateur.

Le cadre légal actuel continuera probablement d'imposer le caractère temporaire et rapidement construit des installations. Cela soumet l'architecture à davantage d'abstraction et de suggestion dans l'établissement des relations humaines plutôt que dans la construction. L'inverse est certainement plus intéressant et plus bénéfique pour les immigrés. Il pourrait s'agir d'une architecture presque absente dans sa résolution et dont ses principales qualités résideraient dans sa flexibilité, sa mouvance, son évolutivité. Mettre en application une architecture laissant derrière elle son caractère surestimé du design et se concentrant plus sur l'urbanisme, le rapport de l'homme à la société et au territoire. De ce fait, l'architecture d'accueil des réfugiés devrait bénéficier de la possibilité de se soustraire de tout aspect normatif afin de se définir davantage par rapport aux aspects humains que constructifs.

En toute connaissance de causes, voici tout de même quelques alternatives au système des structures d'accueil collectives. Les deux alternatives proposées par Cyrille Hanappe sont issues de recherches universitaires concernant la relocalisation des immigrés de la « jungle » de Calais après le démantèlement de leur camp. La France étant quasiment dépourvue de centres d'accueil pour réfugiés et ses propositions étant différentes de notre système d'accueil belge, elles méritent d'être considérées et analysées. Ces deux principes seront illustrés par des projets qui les représentent le mieux et mettent en application certaines de leur caractéristiques.



[FIG.10] Schéma du concept.

### **2.6.1 « HABITER LES BÂTIMENTS TERTIAIRES DÉLAISSÉS <sup>71</sup>»**

Cette première alternative repose sur le fait que chaque ville a un potentiel d'accueil déjà existant qu'elle pourrait exploiter. Qu'il s'agisse d'édifices industriels ou de bureaux, toutes les grandes villes possèdent un certain nombre de bâtiments vacants et inutilisés. Les pouvoirs politiques pourraient décider de réquisitionner ces espaces afin de les transformer en structures d'accueil collectives.

*« Des petites structures familiales légères sont construites et mises en place dans des bâtiments industriels abandonnés pour mettre les gens à l'abri. Ces cellules offrent des conditions de confort aux normes<sup>72</sup>. »* L'avantage de cette solution est de pouvoir être mise en place dans de très brefs délais, à moindre coût, et de pouvoir évoluer au fil du temps en fonction des besoins et de l'appropriation des espaces afin d'augmenter la qualité de l'accueil et son confort. Un autre aspect positif est la très grande capacité d'adaptation des bâtiments existants.

*« Les investissements peuvent y être progressifs, alors même que les personnes commencent déjà à habiter les lieux, et ils n'ont pas besoin d'être très importants pour commencer à avoir une grande efficacité.<sup>73</sup> »*

Nos villes ayant subi d'énormes évolutions sociétales en quelques dizaines d'années, de très nombreux bâtiments ont perdu leur usage et leur valeur économique. Ces constructions sont souvent laissées à l'abandon, dans l'attente d'un rachat, d'un projet de destruction ou de reconversion. Malgré le fait que les dispositions géométriques ainsi que la localisation des lieux relèvent plus du monde du travail et de l'industrie que du logement, ces constructions offrent tout de même un très grand nombre de qualités primaires vitales à la création d'habitations. Effectivement, selon Cyrille Hanappe : « Ces

---

<sup>71</sup> HANAPPE, Cyrille, *La ville Accueillante: Accueillir à Grande-Synthe, Questions théoriques et pratiques sur les exiles, l'architecture et la ville*, publication à venir, Paris : PUCA, 2018. p.393.

<sup>72</sup> HANAPPE, Cyrille, *La ville Accueillante: Accueillir à Grande-Synthe, Questions théoriques et pratiques sur les exiles, l'architecture et la ville*, publication à venir, Paris : PUCA, 2018. p.393.

<sup>73</sup> HANAPPE, Cyrille, *La ville Accueillante: Accueillir à Grande-Synthe, Questions théoriques et pratiques sur les exiles, l'architecture et la ville*, publication à venir, Paris : PUCA, 2018. p.393.

*bâtiments offrent une protection contre la pluie et le vent, une assise, un socle stable, sec et la plupart du temps un excellent niveau de lumière naturelle<sup>74</sup>. »*

L'idée semble intéressante mais au delà d'un problème de loyer et d'une installation souvent limitée dans le temps, la réaffectation de ces lieux demanderait d'énormes dépenses afin de répondre aux exigences des normes du logement. Dans ce cas-ci, les normes techniques et d'habitabilité, si elles ont été historiquement une voie de progrès, sont devenues les outils technocratiques et économiques d'une forme de « *discrimination par l'habitat*<sup>75</sup> ». C'est pourquoi la création d'un statut particulier pour ces logements semble nécessaire. Nous pourrions par exemple les qualifier d'habitats expérimentaux et faire preuve d'un assouplissement des normes en place afin de pouvoir déroger à certaines d'entre elles.

C'est ici que pourrait intervenir la notion d'auto-construction. Cependant, le passage d'un architecte est nécessaire pour vérifier des questions techniques de base, telles que la résistance au feu et les plans d'évacuation.

Dans la problématique du logement des réfugiés ainsi que des demandeurs d'asile, le principe de co-construction apparaît de nombreuses fois.

Des étudiants de Monsieur Hanappe ont imaginé un scénario possible pour investir les lieux : « *Le phasage du projet fait entièrement partie de sa définition : dans un premier temps, après avoir réglé les questions de sécurité, seuls des systèmes de sanitaires sont mis en place tandis que les gens habitent dans des tentes. Dans un second temps, des modules de vie plus complets et plus complexes sont mis en place, afin de permettre à chacun d'avoir une vie privée en sécurité, à l'abri des regards et des bruits des autres. Ces modules sont pensés pour abriter des familles de quatre personnes, avec une petite mezzanine pour les lits. Ils sont déplaçables et peuvent être utilisés dans d'autres bâtiments quand la convention d'occupation prend fin. Leur conception permet à la fois d'y avoir une vie privée mais également de s'ouvrir sur l'extérieur pour ceux qui le désirent et pour ne pas créer un environnement de boîtes fermées juxtaposées. Il s'agit bien de créer les conditions d'un environnement vivant et permettant les interactions humaines pour ceux qui le désirent. Dans un troisième temps, la partie du bâtiment qui donne sur la rue est aménagée pour y créer à la fois des résidences d'artistes et un grand espace commun, qui peut servir aussi*

---

<sup>74</sup> HANAPPE, Cyrille, *La ville Accueillante: Accueillir à Grande-Synthe, Questions théoriques et pratiques sur les exiles, l'architecture et la ville*, publication à venir, Paris : PUCA, 2018. p.393.

<sup>75</sup> JOFFROY, Pascale et GUILPAIN, Laureline, *Loger le pauvre, l'immigré, le demandeur d'asile*, D'architecture, Mars 2017, n°251, p.62.

*bien de café associatif que de lieu de spectacle ou d'exposition. Ce lieu associatif et alternatif est l'occasion d'enrichir encore l'offre sociale et culturelle de la ville concernée.<sup>76</sup> »*

Le passage précédent exprime l'idée que les décisions doivent être discutées avec les habitants, que les constructions doivent être réalisées en leur présence et avec eux s'ils sont volontaires. L'idée n'est pas de construire à leur place mais de compléter l'équipement individuel ou collectif qu'ils n'ont ni les moyens, ni la disponibilité ou le temps de construire seuls. Ce peut être un lieu d'apprentissage collectif, des escaliers d'accès, des sanitaires, des cheminements contre la boue du sol ou encore l'isolation d'éléments déjà construits.<sup>77</sup>

Leurs connaissances fines peuvent réellement aider à la construction mais surtout, leur participation est un moyen d'émancipation et de rencontrer d'autres personnes, autochtones ou non.

Dans le même esprit : *« Le centre de Bierset vit également avec le système de « travaux communautaires ». C'est à dire que le résident désireux de s'impliquer reçoit un contrat hebdomadaire qui est payé à 1,30 €/heure. Il ne s'agit pas d'un contrat de travail, mais bien d'un contrat d'aide communautaire, où il participe au nettoyage du centre, à servir dans les restaurants, à gérer les espaces rencontre, à gérer les vestiaires, à faire fonctionner le centre. Le tout est encadré par des coordinateurs polyvalents. Pour une partie de leur temps disponible, cela leur permet de se responsabiliser par rapport au site dans lequel ils vivent. C'est souvent eux qui repeignent, toujours encadrés par des professionnels, ce qui leur permet de toucher au bricolage et aux travaux manuels en tous genres. Cela peut également les aider pour la suite, dans la vie de tous les jours, une fois le statut de réfugié obtenu<sup>78</sup>. »*

Ce fonctionnement favorise la construction de l'autonomie des habitants mais, ils restent encore énormément encadrés. Les résidents devraient pouvoir s'émanciper davantage.

---

<sup>76</sup>HANAPPE, Cyrille, *La ville Accueillante: Accueillir à Grande-Synthe, Questions théoriques et pratiques sur les exiles, l'architecture et la ville*, publication à venir, Paris : PUCA, 2018. p.394-395.

<sup>77</sup> JOFFROY, Pascale et GUILPAIN, Laureline, *Loger le pauvre, l'immigré, le demandeur d'asile*, D'architecture, Mars 2017, n°251, p.63.

<sup>78</sup> Extrait de l'interview d'Eric Buyse (Directeur du centre d'accueil pour demandeurs d'asile de Bierset), Bierset. Réalisée par l'auteur le 19/07/2018.



[FIG.11] Vue aérienne du CAO de Porte de la Chapelle.



[FIG.12] Bureaux dans l'infrastructure gonflable.

### 2.6.1.1 PÔLE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION DE PORTE DE LA CHAPELLE

<b>Maitre d'ouvrage :</b>	Emmaüs Solidarité
<b>Architecte :</b>	Julien Beller / Hans-Walter Müller
<b>Programme :</b>	400 places d'hébergement pour hommes isolés, pôle santé, pôle d'accueil, +/- 100 blocs d'habitation, 8 blocs sanitaires, 8 blocs réfectoires, 8 cellules d'accueil, espaces communs.
<b>Surface :</b>	5000 m <sup>2</sup>
<b>Coût :</b>	7.000.000 €
<b>Réalisation :</b>	2016 / 2018

Il s'agit ici de la reconversion d'un ancien site de la SNCF en un centre d'accueil temporaire pour accueillir dignement les « *personnes étrangères arrivées en situation régulière pour la première fois en France, afin d'y séjourner durablement*<sup>79</sup> » appelées « primo arrivants ». Ce n'est pas un lieu où les gens ont vocation de rester. Il s'agit bien d'une structure d'orientation. Après une visite médicale, un accueil, un accompagnement social et un hébergement très bref (maximum 10 jours), ces personnes seront réorientées vers des centres d'accueil pour demandeurs d'asile comme celui d'Ivry-sur-Seine. En effet, ces deux projets ont été réalisés afin de fonctionner ensemble.

Ce projet exprime réellement la volonté d'offrir un lieu d'accueil et de vie décent, se démarquant fortement des autres campements déjà présents sur le territoire français. Et pour une fois, quelques architectes, personnellement impliqués depuis longtemps auprès des plus démunis, ont vraiment su intervenir dans la conception du projet dès ses débuts. Conscients de l'urgence sanitaire des campements informels, ces architectes ont su faire preuve d'inventivité pour transformer, à moindre coût, un de ces fameux « bâtiments tertiaires délaissés ».

<sup>79</sup> LAROUSSE, « Primo-Arrivant », [en ligne], "<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/primo-arrivant/186667> , consulté le 06/08/2018.



[FIG.13] Relation entre les deux volumes.

[FIG.14] Rue entre les cellules d'habitation.

[FIG.15] Chambre pour 4 personnes.

Le bâtiment de la SNCF est voué à être détruit. Cependant cela prouve qu'il est possible d'offrir à ces lieux une dernière utilité. Il laissera sa place à un nouveau quartier universitaire<sup>80</sup>. Malgré son aspect éphémère, l'infrastructure permet la création d'habitations plus confortables et respectueuses des besoins humains que les habituels dortoirs des camps de transit.

Ce fut un réel projet architectural et social créé dans l'urgence. Les architectes et maîtres d'ouvrages disposaient de deux mois et demi pour ouvrir une surface d'accueil de presque 5000 mètres carrés sur un site de 12 000 mètres carrés. Ce projet représente une collaboration entre les architectes, la ville de Paris, l'Etat et l'association Emmaüs afin de s'accorder sur la conception du site.

Le site est composé de plusieurs parties : un espace d'accueil, où les gens bénéficient d'un premier entretien afin d'évaluer leur situation, un espace « pôle santé », car, en France, les immigrés étant la plupart du temps à la rue et ayant voyagé dans des conditions plus que difficiles ont besoin d'un suivi de leur état de santé général et enfin, un espace se situant dans une énorme halle où de l'hébergement temporaire réservé aux hommes isolés a été construit.

Ce centre de mise à l'abri temporaire prend donc place dans une ancienne halle qui servait de lieu de logistique pour la SNCF et qui, au lieu d'être démolie, a pu être reconvertie. Il a fallu ouvrir des éléments de façade, créer des nouveaux accès à l'aide d'escaliers en échafaudage, etc. afin de curer tout le bâtiment en vue de sa nouvelle affectation. L'espace est utilisé pour créer huit quartiers de cinquante personnes. Chaque quartier dispose d'un bloc sanitaire, d'un bloc d'accueil, d'un bloc réfectoire et d'une douzaine de chambres de quatre personnes.

Il a fallu imaginer le système de construction des infrastructures internes afin qu'elles soient démontables et amovibles. En effet, il faut savoir que ce projet ne peut rester sur ce site que durant 18 mois. De ce fait, les architectes ont travaillé le projet en modules

<sup>80</sup> De par cette transformation du site en un futur quartier universitaire, le bâtiment de la SNCF aurait pu faire partie d'un projet de reconversion plus poussé. Transformer ce lieu en logements pour réfugiés et ensuite en logements universitaires aurait pu être judicieux afin de débloquer des financements et augmenter les qualités sociales du lieu.

préfabriqués qui peuvent être déplacés entièrement ou démontés afin d'être remontés ailleurs, sur un autre site tertiaire. L'aspect principal qui a dirigé la conception est « l'intimité ». Les chambres sont vraiment des lieux « privés » et intimes qui sont séparés de la partie publique par un petit sas et un perron. Entre les espaces communs et les chambres, il existe une partie publique qui s'apparente à une rue de quartier. On y trouve également des terrasses communes, couvertes elles aussi, semblables à des places de village. Les architectes ont vraiment tenté de traiter le projet architectural tel un projet urbain.

Le pôle d'accueil se trouve, quant à lui, sous une structure gonflable conçue et réalisée par l'ingénieur et architecte allemand, Hans-Walter Müller. C'est une structure gonflable tri-dômée, de 800 mètres carrés au sol et de 13 mètres de haut qui accueille en son sein une quinzaine de containers maritimes transformés en bureaux. Au delà de la pure raison spatiale, l'extravagance de cette « bulle » colorée joue bien évidemment le rôle de marqueur urbain, ce qui est absolument nécessaire étant donné que le centre est l'unique lieu d'orientation dans la capitale.

Cet élément architectural autonome met en avant l'utilité qu'un lieu nouvellement créé peut avoir lorsqu'il est mis en relation avec des éléments déjà existants ou reconvertis. Tout comme le « Good chance theatre », ce dôme à facettes installé dans la « Jungle » de Calais, ce type de structure prouve que la simple présence d'un objet complètement neuf et adapté à la fonction qu'il abrite peut permettre une réelle plus-value d'un point de vue humain, financier et architectural. Parfois, cela permet également, une fois à l'intérieur, de se sentir apaisé et déconnecté du monde extérieur et de ses problèmes.



[FIG.16] « The Good chance theatre » à Calais.

**« Soyons vigilants par rapport à un accueil bienveillant et un accueil digne et voyons ça sous une approche de solidarité nationale<sup>81</sup>. »**

*Bruno Morel - Directeur général Emmaüs Solidarité*

Derrière ce projet, se cache et s'exprime une réelle ambition architecturale rarement présente dans les solutions proposées en Belgique. C'est dans des solutions comme celle-ci, où les logements et les structures d'accueil sont d'une immense qualité et inventivité, que l'on peut comprendre l'importance de l'intervention des architectes dans cette problématique. Les connaissances urbaines et architecturales des acteurs ont permis de profiter au mieux des derniers instants d'un bâtiment voué à la destruction, mais également d'améliorer la vie et l'accueil des immigrés. Cette façon de répondre à la problématique a permis de donner un sens nouveau, une reconnaissance symbolique des personnes au travers d'une forme, une intervention franche, qui valorise l'accueil plutôt que « dégrade » le statut de réfugié.

**« Naturellement, les réfugiés ont d'autres problèmes que la beauté (architecturale). Mais c'est un point très important !<sup>82</sup> »**

*Hans-Walter Müller*

Les propos d'Hans-Walter Müller redonnent espoir car la plupart des gens ignorent cet aspect et pensent vraiment que l'architecture serait un luxe quasiment inapproprié dans une problématique telle que celle-ci.

*« Il ne s'agissait pas simplement de traiter ce sujet de façon misérabiliste ou condescendante et de se dire qu'on ne pouvait pas bien faire. On a vraiment essayé de traiter le projet avec ambition, envie de bien faire, de faire un lieu qui est digne, de faire un lieu qui est beau et de faire un lieu qu'on pourra communiquer à tous en disant : « Essayons d'avancer de cette manière pour rendre nos villes plus accueillantes. »<sup>83</sup>»* Ces propos de l'architecte Julien Beller résument parfaitement la volonté d'aller de l'avant et de changer les moeurs à travers des projets aussi ambitieux. Malgré son aspect éphémère, ce type de projet doit servir d'exemple pour le futur.

---

<sup>81</sup> BAUWELT, *Centre humanitaire d'accueil pour migrants*, [Ajouté le 20/12/2016], [Enregistrement vidéo], extrait de l'interview de MOREL, Bruno, (Directeur général Emmaüs Solidarité) [en ligne] <https://www.youtube.com/watch?v=JgkdyU4Rxqk>, consulté le 05/07/2018.

<sup>82</sup> Ibidem, [Enregistrement vidéo], extrait de l'interview de MÜLLER, Hans-Walter, (Architecte de la structure gonflable) [en ligne] <https://www.youtube.com/watch?v=JgkdyU4Rxqk>, consulté le 05/07/2018.

<sup>83</sup> Ibidem, [Ajouté le 20/12/2016], [Enregistrement vidéo], extrait de l'interview de BELLER, Julien, (Architecte principal) [en ligne] <https://www.youtube.com/watch?v=JgkdyU4Rxqk>, consulté le 05/07/2018.



[FIG.17] Schéma du concept.

## **2.6.2 DES HABITATIONS DANS « UN QUARTIER D'ACCUEIL DE LA VILLE<sup>84</sup> »**

« Un nouveau quartier est construit. Il se différencie uniquement des autres par le fait qu'il se construit rapidement et que sa déconstruction est également pensée, dans une démarche de développement durable<sup>85</sup>. »

Considérant qu'aucune ville n'a la capacité d'accueillir des centaines de personnes qui ont des besoins différents de leur population actuelle, l'idée est de construire un nouveau quartier dans la ville. Ce nouveau quartier doit disposer de certaines particularités. En effet, il ne répondra pas à des logiques foncières classiques, il doit être construit très rapidement et la déconstruction de celui-ci doit être intégrée dans la conception du projet. Cette pensée de la démolition ne doit cependant en aucun cas empêcher les architectes de penser le quartier comme s'il devait être éternel.

Le principe de l'hébergement ayant été écarté, la création d'habitations s'impose dans ce cas-ci. L'intention est de réaliser des habitations modestes dans un nouveau quartier mis à disposition des demandeurs d'asile, des réfugiés, mais également à toute autre personne qui voudrait y vivre. C'est à dire : des étudiants, des jeunes couples en installation, des personnes âgées, etc. Le principe de fonctionnement du centre actuel pourrait être conservé, mais étalé sur un plus grand terrain où les logements d'hébergement seraient remplacés par de vraies habitations.

Pour faire en sorte que ce quartier soit viable, sa conception doit intégrer dès l'origine une possibilité d'appropriation et une transformation des espaces extérieurs afin de pouvoir s'exprimer et sociabiliser avec les personnes qui les entourent. Afin de pouvoir mettre ce système en application directe, les habitations doivent être réalisées en éléments légers préfabriqués tels que le bois. Ces constructions, dites légères, ne doivent en aucun cas être

<sup>84</sup> HANAPPE, Cyrille, *La ville Accueillante: Accueillir à Grande-Synthe, Questions théoriques et pratiques sur les exiles, l'architecture et la ville*, publication à venir, Paris : PUCA, 2018. p.386.

<sup>85</sup> HANAPPE, Cyrille, *La ville Accueillante: Accueillir à Grande-Synthe, Questions théoriques et pratiques sur les exiles, l'architecture et la ville*, publication à venir, Paris : PUCA, 2018. p.386.

considérées comme temporaires mais bien comme « *une architecture inscrite dans un territoire et dans le temps long*<sup>86</sup>. »

De manière à diversifier le quartier, de l'inscrire dans la continuité des espaces urbains de la ville environnante et de le faire vivre à toutes les heures du jour et de la nuit, il faut également offrir des lieux favorables à l'installation de commerces, de petites entreprises et d'ateliers.

Afin de faciliter la compréhension du concept, voici un projet qui met en application un certain nombre de points énumérés dans cette alternative au centre d'accueil. Celui-ci fut pensé pour une durée déterminée et créé de toutes pièces sur un terrain industriel de façon à inclure ce quartier dans le fonctionnement de la ville.

---

<sup>86</sup> HANAPPE, Cyrille, *La ville Accueillante: Accueillir à Grande-Synthe, Questions théoriques et pratiques sur les exiles, l'architecture et la ville*, publication à venir, Paris : PUCA, 2018. p.386.



[FIG.18] Implantation du centre sur les anciens bassins.



[FIG.19] Le coeur du centre : les youertes communautaires.

### 2.6.2.1 CENTRE POUR DEMANDEURS D'ASILE D'IVRY-SUR-SEINE

<b>Maitre d'ouvrage :</b>	Emmaüs Solidarité
<b>Architecte :</b>	Atelier Rita : Valentine Guichardaz
<b>Programme :</b>	400 places d'hébergement d'urgence pour familles, femmes isolées et couples, 6 réfectoires, pôle santé, pôle éducation de 4 classes, pôle administratif, 2 salles polyvalentes
<b>Surface :</b>	5000 m <sup>2</sup>
<b>Coût :</b>	9.800.000 €
<b>Réalisation :</b>	2017 / 2022

Le centre d'Ivry-sur-Seine fait partie intégrante du « nouveau » système d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile et des réfugiés en région parisienne. Après avoir été accueillis au centre d'accueil et d'orientation de Porte de la Chapelle, les familles, les femmes isolées et les couples de réfugiés sont redirigés vers ce centre d'hébergement d'urgence d'Ivry-sur-Seine.

La durée de leur séjour varie de trois à six mois, le temps de préparer une demande d'asile. Pour réaliser ce centre, les architectes ont dû composer avec un site existant assez complexe afin d'en créer un lieu de vie accueillant, digne et confortable pour des populations multiples et fragilisées.

Les concepteurs de ce projet ont fait un travail remarquable. En moins de 5 mois de chantier, ils ont été capables de construire un site d'accueil s'étendant sur 5000 m<sup>2</sup>. Le site du projet se trouve sur les bassins filtrants d'une ancienne usine des « *Eaux de Paris*<sup>87</sup> » et il a été mis à disposition par la ville pour une période de 5 ans. Ce projet est la preuve qu'il est possible et réaliste de créer un centre d'accueil de toutes pièces. Grâce aux architectes, il a été possible de construire cette infrastructure d'accueil collective pour 400 personnes dans un lieu qui n'y était pas du tout propice. En effet, il a fallu placer toute la plateforme du centre sur pilotis afin de la placer en zone non-inondable.

<sup>87</sup> « *Eau de Paris* » est l'opérateur public en charge de la production et de la distribution de l'eau dans Paris.



[FIG.20] Yourte communautaire.

[FIG.21] Accès aux coursives métalliques.

[FIG.22] Les « rues » du centre.

« Au-dessus des anciens bassins filtrants, 210 modules préfabriqués en bois par l'entreprise Ossabois (2,5 à 3 m x 6 m) sont montés sur des piles de béton, l'ensemble donnant l'effet d'une cité lacustre dont l'eau se serait retirée. Pour leur conférer une échelle humaine, les lieux sont divisés en six unités de vie de 67 personnes. Entièrement démontables, donc réutilisables ailleurs selon d'autres principes d'organisation, les habitations sont distribuées par des cours tout en longueur facilement appropriables (logements de plain-pied au rez-de-chaussée, coursives métalliques extérieures en balcon pour desservir ceux de l'étage)<sup>88</sup>. »

Ce projet s'apparente à une petite ville. De par son organisation générale en forme de peigne, il possède des qualités urbaines et donne l'impression d'être un petit quartier animé d'une ville à part entière.

« Comme en milieu urbain, les espaces extérieurs sont savamment hiérarchisés, du plus public sur l'axe de desserte central au plus intime au seuil des logements. Une progression qui rend possible la vie en collectivité. Les "rues" se connectent à un mail central qui traverse le site, ponctué de yourtes abritant salles à manger collectives et salles polyvalentes<sup>89</sup>. »

Cet exemple se démarque des centres d'accueil principalement présents sur le territoire belge et européen de manière générale. Il s'agit toujours d'hébergement éphémère et non d'habitation, mais il illustre et honore certains aspects humains, urbains, architecturaux et sociaux que les infrastructures du futur devraient posséder. La possibilité d'identification, les qualités de vivre ensemble, la possibilité d'intimité, la sécurité et l'espace public sont traités très justement et ce grâce aux architectes qui ont su relever le défi d'accueillir ces personnes déracinées avec dignité.

<sup>88</sup> GUISLAIN, Margot, *Atelier Rita - centre d'hébergement d'urgence à Ivry-sur-Seine, Lauréat du prix de la première oeuvre 2017*, 2017 [en ligne] <https://www.amc-archi.com/photos/atelier-rita-centre-d-hebergement-d-urgence-a-ivry-sur-seine-laureat-du-prix-de-la-premiere-uvre-2017,7618/laureat-du-prix-de-la-premie.1>, consulté le 04/08/2018.

<sup>89</sup> GUISLAIN, Margot, *Atelier Rita - centre d'hébergement d'urgence à Ivry-sur-Seine, Lauréat du prix de la première oeuvre 2017*, 2017 [en ligne] <https://www.amc-archi.com/photos/atelier-rita-centre-d-hebergement-d-urgence-a-ivry-sur-seine-laureat-du-prix-de-la-premiere-uvre-2017,7618/laureat-du-prix-de-la-premie.1>, consulté le 04/08/2018.

### **2.6.3 CONCLUSION**

Tous les besoins humains illustrés auparavant dans ce chapitre ne sont pas comblés par le projet d'Ivry-sur-Seine ni par celui de Porte de la Chapelle, mais ils font tout de même partie des meilleurs projets d'accueil actuellement réalisés. Ils démontrent au moins l'intention d'aller de l'avant et le fait qu'il est possible de faire mieux que le strict minimum. Malgré le fait qu'ils sont voués à être des lieux de transit à plus ou moins long terme, ces deux équipements favorisent la cohabitation pacifique entre des résidents venus des quatre coins du monde. Exemples du vivre ensemble et de l'acceptation, ils représentent une sincère détermination et une intention de créer la meilleure installation possible, peu importe sa pérennité. Avec la volonté et la capacité des architectes à arriver à des solutions indépendamment de la difficulté du terrain, il est possible d'aboutir à des résultats spatiaux qui surpassent les intentions politiques et les volontés des États.

### 3. L'ARCHITECTURE AU SERVICE DE L'INSTALLATION DES IMMIGRÉS

#### 3.1 LOGER L'IMMIGRÉ APRÈS L'OBTENTION DU STATUT DE RÉFUGIÉ

Durant la période d'étude de son dossier, le demandeur d'asile reçoit une aide matérielle de la part de Fedasil. La procédure administrative se conclut, ou non, sur l'obtention du statut de réfugié, d'une protection subsidiaire ou d'une régularisation.

Si la réponse est négative, le demandeur d'asile n'est pas reconnu comme réfugié. Il dispose de 3 jours pour se rendre dans un centre spécialisé sur les aides de retour au pays. Il doit en effet quitter la Belgique. S'il décide lui-même de rentrer chez lui, la Belgique l'aidera à acheter un billet d'avion, ou parfois même à reconstruire sa maison ou lancer sa petite entreprise dans son pays d'origine. Il faut savoir que la grande majorité des résidents ne désirent pas rentrer chez eux. Souvent, ils partent tenter leur chance dans un autre pays ou ils décident de rester, en passant dans la clandestinité.

En revanche, si la réponse est positive, le demandeur d'asile est accepté comme réfugié et obtient l'autorisation de rester sur le territoire belge. Il peut encore rester dans son centre d'accueil durant le « *temps qui lui est nécessaire* <sup>90</sup> » pour trouver du travail et un logement. C'est Fedasil qui s'occupe de réaliser ces recherches.

Ces logements sont la plupart du temps des ILA (Initiative Locale d'Accueil) de transition. Les réfugiés peuvent y rester pour une période de plus ou moins 6 mois. Il s'agit de lieux individuels où on va leur apprendre le fonctionnement de la Belgique, que les travailleurs de la Croix-rouge appellent le « BME » (Belgique Mode d'Emploi). On leur y apprend les meilleures façons de s'adapter au quotidien. Comme par exemple le fonctionnement du CPAS, la manière de prendre un rendez-vous chez le médecin, etc.

Après cette courte période d'adaptation, ils sont confrontés à la vraie vie et à la recherche d'un logement privé. Cependant, ils continuent souvent à recevoir des aides sociales. Considérant le problème de la barrière de la langue, la méconnaissance des moeurs belges et la discrimination par le logement, nous pouvons facilement imaginer la difficulté de cette épreuve. De plus, ce n'est qu'une fois enregistré comme habitant sur le territoire d'une commune que le réfugié peut bénéficier d'aides telles que le CPAS.

---

<sup>90</sup> Cette notion de temps nécessaire est assez floue, en effet il ne semble pas être indéterminé. Une fois un travail et un logement trouvé, ils seront mis à la porte, peu importe la qualité du logement dégoté.

Cette ASBL tente de faire ce qu'elle peut mais ce n'est guère suffisant. À titre d'exemple, en 2015, celle-ci a déniché 154 logements... pour 625 demandes.

L'accès aux logements durables de qualité peut être extrêmement difficile. Il représente un défi qui doit être relevé très vite dans le parcours du réfugié afin de pas compromettre le déroulement du processus d'intégration.

Un autre aspect très important de la problématique est que les étrangers autorisés à séjourner en Belgique sont admis à faire venir leurs proches, mais seulement s'ils disposent sur le territoire belge d'un logement suffisant pour pouvoir accueillir les membres de leur famille. *« Il s'agit de la sorte d'empêcher le regroupement familial dans l'hypothèse où l'étranger habiterait en Belgique dans des conditions de salubrité radicalement contraires à la dignité humaine, ce qui risque de placer les intéressés sous la coupe de véritables « marchands de sommeil ». Malheureusement, les normes de salubrité auxquelles cette législation renvoie sont élevées, ce qui risque de rendre impossible de facto tout regroupement familial<sup>91</sup>. »*

Il est donc primordial de travailler ensemble afin de soutenir de manière qualitative et professionnelle les réfugiés reconnus afin de faciliter l'accès à leur premier logement et ensuite mobiliser les propriétaires solidaires, et ce, dans le but d'éradiquer la discrimination par le logement qui est actuellement présente en Belgique.

---

<sup>91</sup> BERNARD, Nicolas, *Le droit au logement des migrants: législation belge et droit international*, 2018. [en ligne] <http://www.housingrightswatch.org/fr/content/le-droit-au-logement-des-migrants-l%C3%A9gislation-belge-et-droit-international> , consulté le 10/08/2018.

## 3.2 LA DISCRIMINATION NORMATIVE

Dans le cas où le réfugié est en difficulté financière, comme c'est très souvent le cas, peu de logements sont abordables pour eux. Les ILA sont justement mis à leur disposition pendant une petite période afin de leur laisser le temps de trouver mieux. Dans le cas de ces logements, la problématique des normes apparaît. Il faudrait que de façon générale, la norme ne s'impose pas devant les besoins. Le sujet mérite donc d'être analysé sous deux aspects : réglementaire et architectural. Afin d'augmenter la proposition de « logements abordables », ne faudrait-il pas réviser les mécanismes rigides ou normatifs qui sont l'une des causes du manque de ce type de logements? *« Cela permettrait de baisser le coût de la construction neuve, de simplifier la transformation et la mise à disposition d'espaces vacants ou encore de favoriser la densification ponctuelle de certains tissus urbains. Des outils ethnocentrés de l'urbanisme aux modes de production verrouillés du domaine bâti, chacun sait combien de rigidités pèsent sur la fabrique du logement. Il apparaît ainsi paradoxalement que le manque d'habitations résulte autant de l'action des pouvoirs publics que de leur inaction<sup>92</sup>. »*

Considérant que les efforts réalisés par les autorités publiques pour fournir à tous et sans discrimination les droits et les besoins humains fondamentaux sont louables mais insuffisants, l'idée d'un « droit à l'habitat minimum universel » semble être un moyen qui pourrait s'avérer efficace afin de résoudre certains problèmes faisant surface dans ce mémoire.

Il est important de ne pas interpréter l'utilisation du terme « minimum » comme une réduction cynique, mais comme *« une invitation à renouveler la pensée du logement à partir de besoins élémentaires concrètement observés et réétudiés<sup>93</sup>. »*

*« Aujourd'hui, nous privilégions les standards d'installation hissés vers le haut et restons sourds aux besoins d'habitations de « dépannage » et aux attentes spécifiques des vies en difficultés. Au nom du droit d'habiter, une approche inverse et plus juste consisterait à donner la priorité à la possibilité d'un logement, quelque soit son type, sa surface et son niveau de confort, au moins lorsque cette habitation n'est pas ou faiblement payante. Ici est donc suggéré l'installation d'un Droit à l'habitat minimum universel, qui bien entendu ne*

---

<sup>92</sup> JOFFROY, Pascale et GUILPAIN, Laureline, *Loger le pauvre, l'immigré, le demandeur d'asile*, D'architecture, Mars 2017, n°251, p.62.

<sup>93</sup> JOFFROY, Pascale et GUILPAIN, Laureline, *Loger le pauvre, l'immigré, le demandeur d'asile*, D'architecture, Mars 2017, n°251, p.63.

*serait pas un hébergement. Il inclurait toute possibilité d'habiter à moindre norme et dans le cadre du droit commun, pour ceux qui ne sont pas éligibles à un bail classique<sup>94</sup>. »*

Ce nouveau droit offrirait la possibilité, aux personnes qui en ont le plus besoin, de posséder un chez-soi temporairement, dans l'attente d'une solution meilleure. Cette politique aurait l'avantage d'être beaucoup moins coûteuse que les politiques d'hébergement actuelles. L'existence de ce droit permettrait de se décrocher des obligations normatives dès la conception de l'habitation. De plus, cela engendrerait des projets d'architecture beaucoup moins dictés par les obligations légales et de ce fait, plus en symbiose avec les attentes des personnes dans le besoin.

Un autre avantage du « droit à l'habitat minimum universel » serait son application à d'autres domaines que celui de l'accueil des réfugiés. En effet, il pourrait être utilisé afin de favoriser et d'améliorer l'hébergement des exilés, des pauvres et des sans-papiers. Ce système admet qu'un habitat est un outil qui donne les moyens de s'en sortir.

Malheureusement, la mise aux normes de ces lieux est l'une des conditions principales pour obtenir un financement. Et sans financement, rien ne bouge. Une fois de plus, cela montre un désaccord entre les besoins nécessaires et les volontés des pouvoirs décideurs. La norme dans ce cas-ci est la mise en application d'une politique d'exclusion.

*« L'actualité du monde nous appelle à penser ou à repenser, dans une ville de plus en plus peuplée et sans doute de plus en plus dense, le logement compact-économique-dénormé et l'ensemble de son environnement : sa place dans la ville, ses relais et interférences avec son quartier, son propre rôle d'entraide; la possibilité aussi qu'il puisse être une entité économique productrice de revenus (commerce, service, artisanat) comme toutes les maisons modestes du monde.<sup>95</sup> »*

---

<sup>94</sup> JOFFROY, Pascale et GUILPAIN, Laureline, *Loger le pauvre, l'immigré, le demandeur d'asile*, D'architecture, Mars 2017, n°251, p.63.

<sup>95</sup> JOFFROY, Pascale et GUILPAIN, Laureline, *Loger le pauvre, l'immigré, le demandeur d'asile*, D'architecture, Mars 2017, n°251, p.63.

## 3.3 QUELLES ALTERNATIVES POUR AMÉLIORER L'INSTALLATION DES RÉFUGIÉS?

### 3.3.1 « ASSOCIATIONS D'AIDE AU LOGEMENT »

Il ne s'agit pas ici d'une solution architecturale, mais plutôt d'un système d'aide. Certaines initiatives locales semblables existent déjà. Comme par exemple l'ASBL « Le Toit », l'ASBL « Convivial », CapMigrants, Point d'Appui, CRIPEL et bien d'autres.

L'ASBL joue alors le rôle d'intermédiaire entre les propriétaires et les personnes dans le besoin. En effet, c'est un peu le chaînon qui manquait jusqu'à ce jour. Elle garantit le paiement à temps du logement ainsi que sa non détérioration. Elle vient en aide à toute personne ayant du mal à honorer les obligations des contrats locatifs. C'est à dire des réfugiés, mais également des personnes vivants sur le CPAS ou atteintes de maladie. Ces agences immobilières sociales ont pour rôle d'encourager les propriétaires à louer leurs biens plutôt que de les laisser se détériorer. Il s'agit vraiment d'une garantie pour les propriétaires. D'abord que leurs biens seront loués, ensuite qu'ils seront payés et entretenus. Pour pouvoir bénéficier de ces aides sociales, il faut être socialement défavorisé. Cela permet à des familles de réfugiés d'accéder à un logement. Même si ce n'est pas définitif, cela leur permet d'avoir le temps de trouver un autre logement et de voler de leurs propres ailes. Il s'agit donc d'un logement de transition.

La solution n'est probablement pas idéale, mais elle permet de gagner du temps afin de changer les idées reçues des propriétaires mais aussi de « former » ces locataires à être réguliers dans leurs paiements et à apprendre les moeurs des habitants de leur nouvelle terre d'asile.

### 3.3.2 INITIATIVES CITOYENNES

#### 3.3.2.1 BXL-REFUGÉES

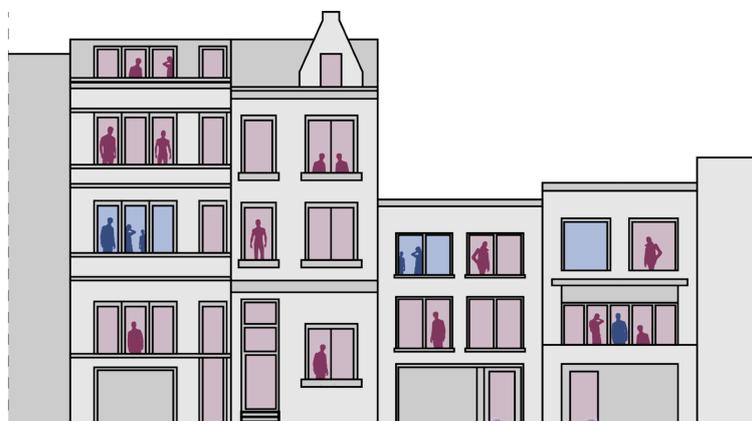
**« En 1 minute on se reconnaît. En 2, on partage. En 3, on rit, on rit. En une nuit on retrouve toute l'humanité qui vit en nous<sup>96</sup>. »**

*BXL-Refugees*

Les aides aux réfugiés sont souvent d'origine gouvernementale, d'organisations non gouvernementales et d'associations sans but lucratif. Cependant, parfois ce sont les citoyens eux-mêmes qui décident d'aider les personnes démunies.

Il existe par exemple la plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés BXL-REFUGÉES. Elle fut créée par des collectifs et un très grand nombre de citoyens bénévoles suite à la fermeture aux demandeurs d'asile du parc Maximilien à Bruxelles. La plateforme permet aux citoyens de la ville de Bruxelles de se manifester s'ils souhaitent mettre à disposition un lit ou une chambre dans leur habitation à la disposition d'un ou plusieurs immigrés.

Des personnes retraitées, des familles, des personnes vivant seules et des étudiants ont ainsi accueilli chez eux des demandeurs d'asile. Même si cette solution est temporaire et qu'il s'agit seulement d'un hébergement, cette proposition permet au moins au réfugié de tisser un vrai lien avec son hôte. Cette personne pourra l'aider à comprendre les fonctionnements internes du pays. Vivre dans une maison belge permet également au demandeur d'asile de découvrir la réalité de la vie au quotidien d'un habitant belge. Se sentir accepté et en sécurité permettra au demandeur d'asile fraîchement arrivé de se reposer et de vivre la période d'attente un peu plus sereinement. Cette relation est également très enrichissante pour l'hôte. En effet, la présence de ces personnes peut combler un vide et créer de la vie chez des individus qui vivent seuls, mais également apporter un échange enrichissant dans des colocations ou des habitations familiales.



[FIG.23] Schéma du concept BXL-REFUGÉES.

<sup>96</sup> BXL-REFUGÉES, Page d'accueil, [en ligne] <http://www.bxlrefugees.be/> consulté le 19/07/2018.

Il ne s'agit aucunement d'une solution urbanistique, architecturée, politique ou applicable à tous les immigrés, mais cela peut tout de même soulager le système d'accueil existant. Cette solution est l'une des plus remarquables d'un point de vue humain. Elle mériterait d'être encouragée et plus répandue.

Si cette solution d'accueil temporaire est actuellement utilisée pour des demandeurs d'asile, elle pourrait également être un moyen de logement de transition pour des réfugiés qui éprouvent des difficultés à trouver un logement et à s'intégrer dans la société.



[FIG.24] Construction de l'abri.

[FIG.25] Bloc d'habitation déplaçable.

[FIG.26] Vue de l'intérieur de la tiny-house.

### 3.3.2.2 « IN MY BACKYARD »

« Pour apporter une réponse au manque de places d'hébergement, notamment en région Parisienne, le projet IMBY -In My BackYard- à l'initiative de l'association Quatorze, s'inscrit dans une démarche citoyenne d'accueil par et chez les particuliers. IMBY contribue à ce mouvement avec un nouveau concept : l'hospitalité constructive. Le principe est simple : un propriétaire volontaire propose son jardin pour que l'association Quatorze y installe, en quelques jours et grâce à un chantier participatif, une tiny-house (mini-maison) écologique de moins de 20 m<sup>2</sup>. La tiny-house permet au propriétaire d'accueillir une ou deux personnes jusque là sans-abri (notamment des personnes réfugiées) tout en préservant l'intimité de chacun<sup>97</sup>. »

Cette solution, tout comme la précédente, est très satisfaisante d'un point de vue social et humain mais elle est encore plus intéressante d'un point de vue architectural. Elle permet une vraie intégration et un dialogue avec le tissu urbain existant malgré le fait qu'elle reste fortement temporaire et sans impact sur celui-ci.

Cependant, le fait que cette solution soit non-invasive est un avantage pour les hôtes. Cela peut faciliter leur participation au projet. L'habitat étant léger, minimal et démontable, sa réutilisation et son déplacement constituent un avantage économique non négligeable.

Ce type d'accueil offre donc un toit pour des personnes en situation d'exclusion, un suivi social et un tremplin idéal vers une insertion réussie. La séparation des logements des accueillants et des accueillis engendre le partage et l'interaction sociale sans pour autant compromettre l'intimité des acteurs.

Le développement durable et l'écologie sont également des valeurs intrinsèques du projet, et ce, de par l'utilisation d'éco-matériaux et de techniques respectueuses de l'environnement. La réalisation de ces habitations est propice à l'organisation de formations à la construction écologique pouvant favoriser la spécialisation des réfugiés et leur offrir un emploi si le projet prend de l'ampleur.

<sup>97</sup> QUATORZE, IMBY - In My BackYard, 2015. [en ligne] <http://quatorze.cc/portfolio/imby/>, consulté le 01/08/2018.



[FIG.27] Illustration du concept « In My BackYard ».

De par sa dimension réduite, on pourrait penser que ces habitations ne répondent pas à la totalité des besoins physiques et psychologiques de ses habitants. Et pourtant l'habitat réduit a déjà fait ses preuves et il peut faire l'objet de réalisations architecturées disposant de qualités spatiales impressionnantes. Ce principe pourrait faire l'objet d'un concours d'architecture afin d'élargir la palette des typologies.

Il est intéressant aussi de souligner que, par rapport aux normes, l'habitation principale peut remplir les équipements nécessaires normatifs, faisant de l'abri « backyard » une extension. Cela augmente certes la dépendance de celui-ci par rapport à l'habitation principale mais ça le libère de certaines contraintes normatives.

Comme pour le projet précédent, cette logique d'insertion pourrait être mise en place autant pour les demandeurs d'asile que pour les réfugiés dans le besoin.

### **3.3.3 « SÉCURISER LES QUARTIERS PRÉCAIRES<sup>98</sup> »**

« Il est pris acte d'une situation existante. Les pouvoirs publics et les associations, en partenariat avec les habitants, travaillent sur l'humanisation des lieux et leur mise en sécurité et leur salubrité<sup>99</sup>. »

Dans ce mémoire, les termes « quartiers précaires » seront utilisés pour caractériser les quartiers les plus pauvres. La plupart du temps, ils se situent dans des parties de la ville que les citoyens plus aisés ont délaissés : à proximité de zones industrielles, sur de fortes pentes, en périphérie, etc. Les équipements collectifs y sont réduits, les transports en communs ne les desservent pas, ce qui en fait également, au moins au départ, des « ghettos » où le sentiment d'insécurité est souvent très élevé.

L'habitat précaire est caractéristique de nombreux quartiers de grandes villes du tiers-monde. Il s'agit souvent d'un habitat spontané construit par l'occupant sur un terrain qui ne lui appartient pas, à partir de matériaux de récupération. Ces quartiers, même si construits en matériaux durs, existent sur le territoire belge. Le prix du loyer et la qualité des logements y étant assez faibles, ces lieux sont souvent habités par des personnes défavorisées, entre autres des réfugiés.

Les mentalités de notre époque veulent que « *ce qui est précaire doit disparaître*<sup>100</sup>. » Et ce, en partie car les administrations ou les États ne veulent pas prendre de responsabilité sur des installations qu'ils estiment dangereuses et sur lesquelles ils devraient, s'ils les reconnaissent, assumer les responsabilités en cas d'accidents.

Néanmoins, ces lieux sont habités par des êtres humains, et ceux-là sont permanents. La reconnaissance de ces quartiers précaires comme étant des établissements humains à part entière serait déjà un énorme progrès. La destruction de ces habitations ou l'expropriation de leurs occupants n'est clairement pas la solution la plus humaine. Si ces habitations sont reconnues comme une typologie parmi d'autres, la relation avec les habitants s'en retrouve déjà améliorée. Il s'agit ensuite de leur donner un statut de droit, d'améliorer les services communs, de faire baisser les risques et l'insécurité et de travailler sur les sols ainsi que sur les espaces publics en vue de favoriser les interactions dans le quartier et avec ceux qui l'entourent.

---

<sup>98</sup> HANAPPE, Cyrille, *La ville Accueillante: Accueillir à Grande-Synthe, Questions théoriques et pratiques sur les exiles, l'architecture et la ville*, publication à venir, Paris : PUCA, 2018. p.371.

<sup>99</sup> HANAPPE, Cyrille, *La ville Accueillante: Accueillir à Grande-Synthe, Questions théoriques et pratiques sur les exiles, l'architecture et la ville*, publication à venir, Paris : PUCA, 2018. p.371.

<sup>100</sup> HANAPPE, Cyrille, *La ville Accueillante: Accueillir à Grande-Synthe, Questions théoriques et pratiques sur les exiles, l'architecture et la ville*, publication à venir, Paris : PUCA, 2018. p.371.

Cette solution présente l'avantage de ne pas trop dénaturer les logements existants et donc de ne pas détruire l'habitat et les repères, mais également de ne pas différer dans le temps les questions de l'accueil et du logement. Cependant, il s'agit réellement d'une solution temporaire qui doit rester sous contrôle. Il ne faut en aucun cas refaire les erreurs du passé et laisser ces quartiers devenir des ghettos.

*« L'investissement peut y être progressif aussi bien financièrement que temporellement. Si on l'évalue au regard des critères des cercles du Développement Durable, cette solution est très efficace sur les questions de coûts et d'appropriation, de capacitation et d'autoconstruction, de répliquabilité, de coopération entre différents acteurs et d'autonomie financière. Elle est également intéressante sur les questions de réemploi de matériaux. Elle est par contre faible sur la question de l'insertion urbaine, de la diversité programmatique, de l'efficacité énergétique, de la réversibilité et de la gestion des réseaux<sup>101</sup>. »*

Cette idée de Cyrille Hanappe s'applique principalement aux cas des camps spontanés d'immigrés présents en France. Ils s'apparentent souvent plus à des bidonvilles qu'à des quartiers précaires. En Belgique, nous faisons tout pour les éviter, mais ils s'imposeront peut-être dans un futur proche. Il est donc important de savoir comment y faire face.

De plus, les caractéristiques de cette solution sont applicables aux logements précaires éparpillés sur le territoire belge. Effectivement, accepter, reconnaître et ne pas bannir ces habitations, si elles sont présentes de manière ponctuelle dans un quartier sain, peut faciliter son intégration et son « absorption » par celui-ci.

---

<sup>101</sup>HANAPPE, Cyrille, *La ville Accueillante: Accueillir à Grande-Synthe, Questions théoriques et pratiques sur les exiles, l'architecture et la ville*, publication à venir, Paris : PUCA, 2018. p.372.

### **3.3.4 DES « MAISONS DU MIGRANT » EN VILLE<sup>102</sup>**

Ce concept existe déjà depuis plusieurs années, mais il mériterait d'être plus largement répandu. Certains projets de ce type ont déjà été réalisés sur le territoire belge mais de façon trop timide et trop peu subsidiée.

*« La Maison du Migrant est un concept qui avait été mis au point en 2013 par les associations d'aide rassemblées dans la Plateforme de Service aux Migrants (PSM). La Maison du Migrant est un bâtiment neuf prévu pour une trentaine de personnes. On y trouve des espaces de repos privés, des lieux où se laver et faire la cuisine, manger. Il y a également des bureaux pour pouvoir rencontrer des services d'aide et de conseil, ainsi que des espaces partagés<sup>103</sup>. »*

Ces maisons pourraient exister ponctuellement dans la ville et s'organiser sur le principe de l'habitat collectif spécialisé. Neuve ou issue d'une reconversion, cette construction mettrait à disposition des logements réduits, pour un loyer raisonnable. La maison serait donc un espace de vie abritant un petit nombre de personnes où les habitants bénéficieraient à la fois d'espaces privés et collectifs. La gestion des espaces collectifs incomberait principalement aux résidents, avec ou sans l'encadrement d'une association. L'intention serait d'offrir un toit à des personnes qui n'ont pas la volonté ou les moyens financiers de vivre seules, tout en misant sur leurs capacités à se prendre en charge et en respectant leur autonomie. Ces habitations devraient probablement conserver certaines infrastructures de soutien psychologique et d'insertion dans notre société. Elles offrent également la possibilité d'y implanter des services dédiés, en lien avec les quartiers dans lesquels elles s'insèrent. Elles proposeraient une possibilité de transition entre les centres et l'habitation autonome. La location d'un logement dans cet ensemble se doit d'être limité dans le temps.

Les étudiants de Monsieur Hanappe ont défini que ces maisons pourraient fonctionner comme ceci : *« Dans le cadre de cette proposition, le principe de la Maison est étendu à un réseau qui vient dessiner un maillage dans la ville. Les Maisons offrent des services ouverts à tous les habitants de la ville, comme des espaces de travail ou de réunion partagés. Elles s'inscrivent ainsi dans les communs de la vie comme équipements partagés par les habitants. Idéalement elles ne seraient pas gérées par les services publics ou par des*

---

<sup>102</sup> HANAPPE, Cyrille, *La ville Accueillante: Accueillir à Grande-Synthe, Questions théoriques et pratiques sur les exiles, l'architecture et la ville*, publication à venir, Paris : PUCA, 2018. p.379.

<sup>103</sup> Ibidem

*associations dédiées, mais par les habitants eux-mêmes, comme c'est le cas en Allemagne<sup>104</sup>. »*

En effet, à Stuttgart, un projet social veillant à l'amélioration de l'intégration des réfugiés fonctionne avec cette typologie d'habitat. Des familles migrantes et allemandes y habitent ensemble.



[FIG.28] Habitat collectif pour réfugiés à Stuttgart.

Cependant, les services publics ou les associations propriétaires de ce type d'ensemble pourraient conserver un certain contrôle sur les habitations, vu que les locataires y résident souvent pour une courte période, et ce, sans interférer avec l'intimité et l'autonomie de chacun. Sur le territoire français, il existe un projet qui pourrait fonctionner avec cette typologie de logement. Il s'agit du projet « HOPE ». En partenariat avec l'AFPA<sup>105</sup>, ils proposent une offre globale dédiée aux réfugiés. C'est en réalité un acronyme Hébergement Orientation Parcours vers l'Emploi. Comme son nom l'indique, ce programme a l'ambition de former et d'accompagner les réfugiés à s'intégrer dans le monde du travail. La fonction d'hébergement, voire même la totalité du projet social, pourrait s'installer dans ce genre d'infrastructure.

Dans les cas d'une « Maison du Migrant » plus classique, des étudiants de la Faculté d'Architecture de Paris-Belleville expriment la possibilité de laisser de la place à l'auto-construction et à l'appropriation. En effet : *« Les Maisons sont par ailleurs prévues pour être fortement modulables dans leur aménagement. De deux à trois étages, elles sont construites en matériaux bruts et offrent des plateaux ouverts que les habitants peuvent venir cloisonner en fonction de leurs besoins et de leurs modes de vie. Seules les salles de bain et sanitaires, ainsi que les plans de travail de cuisine sont installés et connectés aux réseaux d'eau et de chauffage et constituent des aménagements fixes dans la construction<sup>106</sup>. »*

Ils ajoutent également que, en plus de ces caractéristiques, les « Maisons du Migrant » se doivent d'être démontables et transportables. Ce point peut faire débat. En effet, cette caractéristique est exprimée à plusieurs reprises dans les suggestions précédentes mais elle semble émaner d'une peur d'assumer le geste architectural et « d'abîmer » le territoire.

---

<sup>104</sup> HANAPPE, Cyrille, *La ville Accueillante: Accueillir à Grande-Synthe, Questions théoriques et pratiques sur les exiles, l'architecture et la ville*, publication à venir, Paris : PUCA, 2018. p.379.

<sup>105</sup> L'Agence nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes

<sup>106</sup> HANAPPE, Cyrille, *La ville Accueillante: Accueillir à Grande-Synthe, Questions théoriques et pratiques sur les exiles, l'architecture et la ville*, publication à venir, Paris : PUCA, 2018. p.379.

Reconnaître le caractère pérenne de la construction d'un bâtiment et imaginer la reconversion et l'évolutivité du projet serait peut-être plus réaliste. Concevoir que c'est son occupation par un réfugié qui soit transitoire et que le bâtiment perdure.

Le fait de partager des espaces communs, tout en retrouvant une meilleure sensation d'intimité et un chez-soi, aide les habitants à tisser des liens avec les autres résidents, ce qui leur permet de souffler et de se restructurer graduellement. Afin d'améliorer les qualités sociales de cette structure collective, il faudrait que ces logements puissent être loués par d'autres personnes endémiques telles que des étudiants, des personnes âgées, ou toute personne ayant la volonté de s'y installer.

Cette sorte de réalisation étant très semblable à des projets collectifs dit « classiques », le coût de leur fabrication est de ce fait assez élevé. Leur prise en charge financière serait donc difficilement assumée dans sa totalité par l'état. Afin de remédier à ce problème, ce type de bâtiment devrait probablement intégrer dans son programme une autre fonction, commerciale ou du moins publique. Cela permettrait probablement d'attirer des investisseurs et de convaincre les populations de l'utilité de ces d'infrastructures. L'ajout de cette tierce fonction permettrait également, comme pour les quartiers d'accueil, d'intégrer le bâtiment, ainsi que ses habitants, dans la ville.

Enfin, il est important de souligner que même si ce projet est actuellement utilisé pour loger des réfugiés, il pourrait, comme la plupart des propositions citées dans ce mémoire, s'appliquer à l'accueil des demandeurs d'asile.

### 3.3.5 « UN BÂTIMENT NEUF, ÉVOLUTIF ET RÉVERSIBLE<sup>107</sup> »

« Techniquement, pour la construction neuve, il existe deux manières d'aborder la question de l'architecture dans une perspective de développement durable : l'une consiste à imaginer des bâtiments légers, le plus souvent en bois, montables et démontables, recyclés et recyclables. L'autre approche consiste au contraire à imaginer des bâtiments inscrits dans le temps long, en matériaux très solides, lourds, pensés pour durer des centaines d'années mais pouvant être transformés dans le temps. Un investissement important est fait au départ, mais il s'amortit ensuite dans le temps. On parle alors de bâtiments évolutifs<sup>108</sup>. »

Dans cette alternative, la notion la plus intéressante est certainement celle de « l'évolutivité ». Afin de permettre ceci, la construction neuve doit dès le départ envisager sa reconversion future. Une énorme économie d'argent sera donc réalisée sur les gros oeuvres lors des transformations à venir. Cependant, le projet se doit donc de ne pas être trop spécialisé dans un seul domaine et se concentrer sur sa réponse au site et à l'environnement urbain qui l'entoure plutôt qu'aux caractéristiques du programme précis. Cette forme de composition architecturale apporte réellement une plus-value à l'ensemble urbain et au paysage architectural, mais elle a tendance à ne pas être capable d'honorer tous les besoins humains. Le bilan est plus faible sur les questions sociales, de participation et d'autoconstruction des habitants.

« En l'occurrence l'idée est qu'il puisse aujourd'hui accueillir des personnes arrivant dans la ville et ne sachant pas combien de temps elles veulent y rester, mais qu'il puisse demain se transformer pour devenir des bureaux ou des logements plus classiques ou même un bâtiment public ou administratif, voire même un hôpital<sup>109</sup>. »

À ma connaissance, il n'existe actuellement aucune infrastructure neuve imaginée ou utilisée pour accueillir des réfugiés et des demandeurs d'asile. La création d'un projet de ce type pourrait faire l'objet d'un autre travail de fin d'étude ou d'un approfondissement en atelier.

---

<sup>107</sup> HANAPPE, Cyrille, *La ville Accueillante: Accueillir à Grande-Synthe, Questions théoriques et pratiques sur les exiles, l'architecture et la ville*, publication à venir, Paris : PUCA, 2018. p.399.

<sup>108</sup> HANAPPE, Cyrille, *La ville Accueillante: Accueillir à Grande-Synthe, Questions théoriques et pratiques sur les exiles, l'architecture et la ville*, publication à venir, Paris : PUCA, 2018. p.399.

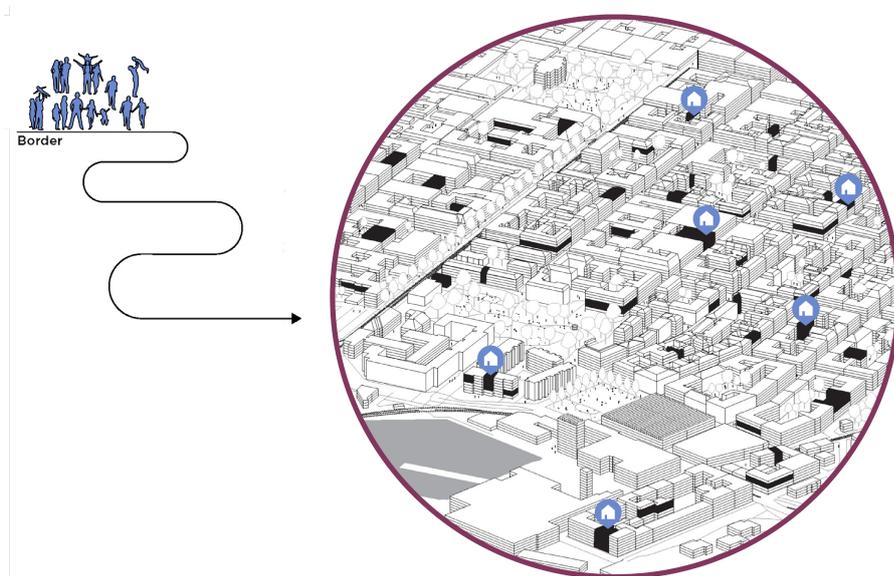
<sup>109</sup> Ibidem

### 3.3.6 OCCUPER DES MAISONS INHABITÉES

Tout comme le principe d'habiter des bâtiments tertiaires délaissés dans le cas de réaménagement de centres d'accueil pour demandeurs d'asile, ce concept repose sur le fait que chaque ville a un potentiel d'accueil déjà existant qu'elle pourrait exploiter.

Cette fois ci, il ne s'agit pas de bâtiment industriels, mais bien d'habitations inhabitées. Cette solution démontre l'inutilité de gaspiller de l'argent et surtout de l'énergie pour construire de nouvelles installations alors qu'un très grand nombre d'habitations sont déjà existantes, mais simplement inutilisées.

Les pouvoirs politiques pourraient encourager les citoyens à louer leurs biens afin de les mettre à disposition des réfugiés. Ce système pourrait également s'appliquer aux demandeurs d'asile, mais pour cela, il faudrait convaincre le gouvernement de décroquer les structures d'accueil collectives.



[FIG.29] Schéma d'intégration des demandeurs d'asile dans la ville d'Helsinki.

**« Following this idea, there will be no need for unnecessary constructions, instead we propose to make a better use of the existing resources<sup>110</sup>. »**

Omri Revesz

Cette idée est en fait celle du bureau de design vénitien Omri Revesz. Ce bureau a présenté le projet « Society Lab » à la biennale d'architecture de Venise en 2016. Il s'agit d'un programme de réinvestissement des habitations inutilisées présentes dans Helsinki. Cette ville possède en effet plus de 28 000 habitations vacantes.

*« Nowadays the majority of people use smartphones or other devices to communicate and asylum seekers are no exception to that. In fact, various mobile applications have helped them in their way to their final destination. Our proposal allows the asylum seekers to inform, exchange, look and eventually find an accommodation even before his/her arrival to Finland<sup>111</sup>. »*

À notre époque, la plupart des gens possèdent un smartphone, même les plus démunis. C'est pourquoi le bureau de design a proposé la création d'une plateforme en ligne permettant aux propriétaires d'habitations de signaler la disponibilité de celles-ci et aux demandeurs d'exprimer leur intérêt. Cette application pourrait également référencer d'autres installations que de l'habitat, comme par exemple, des infrastructures mettant à disposition des services utiles pour ces personnes dans le besoin.

Selon eux, ces bâtiments pourraient être utilisés afin d'accueillir des demandeurs d'asile. Cependant, ce système pourrait s'appliquer sans problème aux personnes ayant récemment obtenu le statut de réfugiés.

Ce projet possède une immense qualité sociale. En effet, il incarne parfaitement le rôle de la première étape nécessaire à l'intégration des étrangers et donc de leur éviter de demeurer dans des quartiers « précaires », augmentant la ségrégation. Les logements inutilisés étant souvent éparpillés sur le territoire, l'intégration se ferait de façon plus homogène, favorisant l'échange et l'entraide entre les étrangers et les autochtones.

Afin d'aider les réfugiés ou les demandeurs d'asile à s'installer et également de convaincre les propriétaires réticents de participer au mouvement, le bureau propose d'utiliser l'argent de l'État prévu pour la création de nouveaux logements et de centres pour payer les loyers pendant les 12 premiers mois.

En contrepartie de cette aide financière, le demandeur d'asile doit apprendre la langue locale et prendre part à des activités de travail, des programmes d'éducation et des formations. Cela lui permet d'être beaucoup plus indépendant, intégré et autonome à la fin des premiers mois. Cette année de « formation » a un réel impact au long terme. En effet, les demandeurs d'asile en ressortent intégrés dans la société finlandaise, prêts à rentrer dans la vie active, dans le monde du travail, capables de payer leur loyer et surtout, d'interagir, communiquer et tisser des liens avec la société qui les entoure.

---

<sup>111</sup> DANIELI, Cecilia, REVESZ, Omri et RIOBOM, Mariana, *Society Lab*, 2016. [en ligne] <http://www.omrirevesz.com/work/society-lab>, consulté le 12/08/2018.

Cette solution n'implique pas directement l'architecte mais sa compétence peut être sollicitée pour partager les espaces, redistribuer ou effectuer un suivi des installations. Néanmoins, elle permet de revitaliser le patrimoine existant d'éviter de construire inutilement et, qui sait, peut être qu'elle inciterait les gens à investir dans la reconversion et l'achat d'immeubles.

Cette dernière solution s'apparentant plus à de l'organisation, elle pourrait clairement se mettre au service d'autres alternatives précédemment examinées dans ce mémoire. C'est l'occasion de rappeler ceci :

Qu'il s'agisse de structures d'accueil collectives ou d'infrastructures d'installation individuelles, les scénarios « *ne sont pas en concurrence les uns avec les autres : ils sont appelés à être intégrés dans des démarches globales et peuvent s'additionner et se mélanger les uns aux autres en fonction des politiques et des conditions d'accueil locales, de manière synchrone, ou en se chevauchant au cours du temps*<sup>112</sup>. »

---

<sup>112</sup> HANAPPE, Cyrille, *L'accueil des réfugiés et la ville de demain*, 2017. [en ligne] [http://www.liberation.fr/debats/2017/08/24/l-accueil-des-refugies-et-la-ville-de-demain\\_1591718](http://www.liberation.fr/debats/2017/08/24/l-accueil-des-refugies-et-la-ville-de-demain_1591718) , consulté le 10/07/2018.



## 4. QUELLES INFLUENCES SUR LA VILLE DE DEMAIN ?

Les populations européennes semblent vivre actuellement dans la peur que ce phénomène de migration détériore leur territoire et leur manière d'y vivre. Parler du territoire nous renvoie à la définition de l'étranger, de ce qui fait que l'autre devient un étranger, en comparaison avec un modèle établi qui voit de nouvelles populations arriver sur ce qu'il appelle « son territoire ». Ce phénomène de migration est considéré comme un problème car il perturbe notre manière de vivre, d'habiter et de construire la ville. Il faudrait cependant faire face à ce phénomène et le traiter comme une aubaine. Il pourrait redynamiser et revitaliser les métropoles et ce, sans pour autant contrecarrer les ambitions architecturales et urbanistiques actuelles de celles-ci. L'immigration ne fera que s'inscrire dans l'évolution des zones urbaines. N'oublions pas que les villes actuelles ont elles-mêmes été faites de migrations et de changements.

Il n'existe pas réellement une pensée urbaine du « passage », celle qui traite du droit à la mobilité des personnes migrantes dans les milieux urbains. Or, ces villes qui font face à l'afflux de réfugiés, en devenant plus perméables grâce à des infrastructures, des équipements et à des dispositifs dédiés, pourraient effacer peu à peu la perception de « crise » au profit de la notion « d'opportunité »<sup>113</sup>.

L'objectif de cet ouvrage aura été d'aborder l'architecture de l'accueil de façon globale et ponctuelle afin de critiquer le système et l'hospitalité actuels, d'éviter de commettre deux fois les mêmes erreurs et de prendre du recul afin de « *ne pas retomber dans l'écueil de la pensée de l'urgence et de la précipitation*<sup>114</sup>. »

La volonté d'origine était de pouvoir tester des solutions en les appliquant au territoire liégeois. Cela aurait permis de traiter le sujet d'une manière où l'aspect architectural du problème aurait été plus évident. Cependant, avant d'en arriver là, il était nécessaire de réaliser toute ces analyses afin de pouvoir comprendre les réponses actuelles, leurs manquements, et les besoins humains impliqués dans la problématique. S'aventurer dans la création, sans l'établissement du cadre nécessaire, aurait conduit à la formulation de réponses inadaptées.

L'accueil de ces populations déplacées à la recherche d'abris ou de lieux de transition soulève des questions sur l'urbanisme, la forme, l'architecture et la société. La transcription architecturale des besoins humains et sociaux ne représente qu'un seul aspect d'une politique d'accueil qui devrait être beaucoup plus globale. Il est cependant nécessaire de la

---

<sup>113</sup> HANAPPE, Cyrille, *La ville Accueillante: Accueillir à Grande-Synthe, Questions théoriques et pratiques sur les exiles, l'architecture et la ville*, publication à venir, Paris : PUCA, 2018. p.190.

<sup>114</sup>HANAPPE, Cyrille, *La ville Accueillante: Accueillir à Grande-Synthe, Questions théoriques et pratiques sur les exiles, l'architecture et la ville*, publication à venir, Paris : PUCA, 2018. p.367.

définir précisément car elle doit répondre à des besoins humains différents de l'approche constructive classique. Malgré l'aspect d'urgence et la rapidité de construction que l'architecture des infrastructures d'accueil impose, elle ne peut faire abstraction de la réflexion sur le long terme et de son inscription dans un paysage urbain existant. Il est indispensable de ne plus se voiler la face et d'accepter le fait que ces constructions sont amenées à être beaucoup moins temporaires que ce que les pouvoirs politiques peuvent penser. De par leur différenciation avec les logiques foncières classiques, les installations d'accueil ont une obligation de penser leurs transformations ultérieures.

*« Penser l'accueil, c'est penser la forme de la ville de demain dans une approche qui intègre accompagnement de la mobilité, dignité, respect, émancipation des hommes mais également écologie, rapidité d'installation, transformation et recyclage de l'acte constructif. Le droit à la mobilité est adossé au droit à la ville<sup>115</sup>. »*

Depuis maintenant des dizaines d'années, et ce partout dans le monde, on a pu remarquer que l'hébergement d'un nombre de personnes équivalant à un quartier a presque toujours mené à l'échec lorsqu'il n'était pas connecté et mis en relation avec son environnement et la société qui l'entoure. Les rassemblements de ces personnes, étrangères ou non, dans un système autonome et indépendant, s'est souvent soldé par des échecs urbains, humains et architecturaux.

Afin de pouvoir évoluer vers « la ville de demain », il faut bien évidemment regarder et analyser la « ville du passé » et la ville actuelle. L'Histoire ne doit pas être oubliée et nous devons apprendre des erreurs commises lors de la plus grande modification de nos villes durant le siècle précédent : le Mouvement Moderne. Celui-ci nous a apporté énormément de bons éléments, autant d'un point de vue social qu'architectural, mais il a parfois suscité ou favorisé des solutions radicales, à l'origine de beaucoup de problèmes d'insertion.

J'utiliserais l'exemple extrême du projet de Pruitt-Igoe pour illustrer tout ce à quoi nous devons tourner le dos afin d'aller vers une ville plus accueillante. Ce quartier construit *ex nihilo* en 1951 afin d'accueillir des individus d'une même classe sociale et d'une même origine a, malgré son intégration physique dans la ville de Saint-Louis (USA), mené à une ghettoïsation et un échec social. Faisant d'un lieu architecturalement idéal et « parfait » sur papier l'un des pires endroits où vivre sur terre. Ce projet ne prenait pas en considération de nombreux aspects et points importants énoncés dans les deux chapitres précédents. Le manque de mixité, qu'il s'agisse de classes sociales, de cultures ou de religions, n'a aucunement été pris en compte dans ce projet, faisant de lui un ghetto aussi dangereux pour les personnes extérieures que pour ses propres habitants.

---

<sup>115</sup> HANAPPE, Cyrille, *La ville Accueillante: Accueillir à Grande-Synthe, Questions théoriques et pratiques sur les exiles, l'architecture et la ville*, publication à venir, Paris : PUCA, 2018. p.367.



[FIG.30] Vue aérienne du quartier de Pruitt-Igoe.



[FIG.31] Démolition d'un des immeubles en 1971.

L'Histoire nous a appris que nous devons nous mélanger et que la mixité faisait la richesse sociale. Cependant, cette notion n'est pas complètement assimilée. Nous vivons dans une époque où nous tolérons l'étranger et où nous cohabitons de plus en plus avec lui mais nous ne sommes pas encore assez ouverts à l'autre et pas encore prêts à partager et à échanger totalement. Il s'agit pourtant de l'une des premières étapes nécessaires à notre évolution vers « la ville de demain ».

Ce projet peut nous apprendre également que les solutions doivent être originaires d'un dialogue entre les immigrés et les citoyens eux-mêmes et non d'une instance supérieure. Le projet de Pruitt-Igoe semblait être tombé du ciel et un cadeau pensé par des tout-puissants. Le projet fut accueilli comme tel au début, mais le manque de participation des résidents, tant au niveau de la conception qu'au niveau de la construction, a conduit le projet à sa perte. Si les installations représentent les volontés des autorités et non celles du peuple, celui-ci ne les respectera pas. Expression matérielle des idées politiques, les constructions subiront le désaccord des personnes qu'elles hébergent.

Vandalisé et non respecté par ses résidents pendant une longue période, le quartier de Pruitt-Igoe fut démoli par les autorités en 1972. Cet échec, parmi plein d'autres, démontre qu'il est donc « *primordial de corréliser la notion d'accueil avec la notion de la ville*<sup>116</sup>. »

« *Forts du constat partagé qu'aujourd'hui, le développement urbain doit se faire avec la participation de ses habitants, nous pouvons aisément déduire que la réussite de la création d'un quartier d'accueil ne peut se faire qu'avec la participation de ses résidents*<sup>117</sup>. »

La participation des instances décisionnelles dans les projets d'intégration et d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés est probablement la seule différence entre un camp et un quartier d'accueil. Elle répond à une volonté de se respecter mutuellement, mais aussi de concevoir une vie en collectivité. Mais comme l'illustre l'exemple précédent, leur participation doit aboutir à une solution discutée et approuvée par tous les acteurs, respectueux de valeurs fondamentales et non seulement de convenances politiques. Ce

<sup>116</sup> HANAPPE, Cyrille, *La ville Accueillante: Accueillir à Grande-Synthe, Questions théoriques et pratiques sur les exiles, l'architecture et la ville*, publication à venir, Paris : PUCA, 2018. p.457.

<sup>117</sup> HANAPPE, Cyrille, *La ville Accueillante: Accueillir à Grande-Synthe, Questions théoriques et pratiques sur les exiles, l'architecture et la ville*, publication à venir, Paris : PUCA, 2018. p.457.

principe de démocratie participative existe dans les conventions d'aménagement du paysage et de l'environnement depuis les années 2000, mais il n'est pas encore présent dans tous les domaines de construction publique.

« *La démocratie participative permet à une micro échelle de toucher au fondement même de la démocratie à une échelle macro, en impliquant les habitants mais aussi toutes les parties prenantes, qu'elles soient techniques ou politiques. Elles assurent la transversalité essentielle pour des secteurs et des zones à enjeux. Qui mieux que les usagers pour penser leur cadre de vie ?*<sup>118</sup> »

De plus, l'intégration de ces immigrés dans notre société devrait être perçue comme une valeur ajoutée, un développement, et non comme un fardeau et une source de désaccords. Pour y arriver, nous disposons déjà de quelques outils démocratiques plus simples et complémentaires à ceux exprimés dans ce mémoire : l'acupuncture urbaine, l'occupation et l'amélioration de structures existantes, les initiatives personnelles citoyennes, etc. Forts de la mentalité des citoyens, nous pouvons activer l'engrenage vers une ville plus accueillante.

Les aménagements des infrastructures d'accueil devraient répondre à certaines logiques de développement urbain et durable afin d'influencer la croissance et la modification des villes. Et ce, dans le but d'en faire des lieux plus agréables à vivre pour tous. Outre la justesse de leur dessin par rapport à un paysage urbain existant et par rapport aux besoins humains, ces nouvelles interventions devront permettre aux immigrés d'avoir accès au droit commun et leur laisser la possibilité de s'exprimer, tels des citoyens à part entière.

Afin de pouvoir évoluer vers une société meilleure, Cyrille Hanappe exprime dans son écrit, la nécessité de prendre en compte, tant que faire se peut, l'avis de tous les acteurs présents dans la problématique, notamment des acteurs réticents, dans le but de leur faire comprendre que : « *Plus que jamais, les populations migrantes, quelles que soient leurs motivations, ont aussi droit à la ville, ce qui suppose de leur donner en premier lieu, le droit à la parole et à la prise en compte de cette parole dans la construction d'une œuvre collective*<sup>119</sup>. »

---

<sup>118</sup> VERDON, Thibault, *Quel accueil pour les réfugiés sur le territoire parisien?*, mémoire de fin d'études, Faculté Gembloux Agro-Bio Tech, Université de Liège, 2017. p.73.

<sup>119</sup> HANAPPE, Cyrille, *La ville Accueillante: Accueillir à Grande-Synthe, Questions théoriques et pratiques sur les exiles, l'architecture et la ville*, publication à venir, Paris : PUCA, 2018. p.460.

**Rapport-Gratuit.com**

## CONCLUSION

Dans cet écrit, à travers des exemples et des réflexions, on comprend que l'architecture a clairement sa place dans une problématique sociale telle que l'accueil des demandeurs d'asile et l'installation des réfugiés dans un pays qui n'est pas le leur. Conclure ce mémoire est difficile car, en réalité, il reste encore énormément de chemin à parcourir afin que des solutions viables puissent voir le jour. Même si les bases ont été posées et les réflexions engagées, elles devraient aboutir sur des propositions concrètes : il serait temps d'agir.

L'impuissance de l'architecture à résoudre seule cette question est incontestable. En effet, même si l'architecture peut orienter les choix de société à travers des formalisations concrètes, tant que des choix politiques responsables ne seront pas effectués, l'architecture ne pourra pas agir efficacement. Sans actions réalisées en amont, l'architecture pourrait bien sembler être inutile, voire même « vide de sens ».

Néanmoins, ne négligeons pas notre capacité d'imagination et de communication. Nous, architectes, ordres, universités, facultés d'architecture, associations et milieux intellectuels devons nous saisir de la question afin de proposer des idées nouvelles et apporter chacun des éléments de solutions. Ils nous permettront, une fois rassemblés et étudiés en collaboration avec les pouvoirs politiques, de mieux faire face au phénomène grandissant de l'arrivée d'individus cherchant refuge. La jeune génération, qui est la notre, est porteuse d'une source d'énergie précieuse au développement d'une liberté qui nous permettra d'explorer et d'élargir le champ des possibles.

Considérant le fait que, les personnes actuellement à la tête des instances décisionnelles ne seront pas celles qui seront concernées par l'ampleur du problème de demain, notre devoir, en tant que jeunes, est de tenter d'influencer et d'exprimer nos sensibilités afin de dessiner et préparer notre futur. Il est de ce fait primordial de prendre part à des projets concrets qui dessineront notre société et notre paysage architectural futur. Notre monde change, et si nous n'adaptions pas nos villes, elles resteront en arrière du développement. Dépassées, elles subiront leur inadéquation.

*« Smile, tho' your heart is aching  
Smile, even tho' it's breaking  
When there are clouds in the sky  
You'll get by  
If you smile, through your fear and sorrow  
Smile, and maybe to-morrow  
You'll see the sun come shining through  
For you*

*Light up your face with gladness  
Hide every trace of sadness  
although' a tear  
May be ever so near  
That's the time you must keep on trying  
Smile, what's the use of crying  
You'll find that life is still worth while  
If you just smile<sup>120</sup> »*

*Rhythm & Sound (w/ Savage) - Smile  
1999*

# BIBLIOGRAPHIE

## OUVRAGES

AGIER, Michel, *Anthropologie de la ville*, Presses Universitaires de France, Paris, 2015.

BARDONNET, Mickaël, LEFEBVRE, Michel et MONGIN, Pierre, « *Les Organisations Bientraitantes* », Adice Editions, Paris, 2016.

HANAPPE, Cyrille, *La ville Accueillante: Accueillir à Grande-Synthe, Questions théoriques et pratiques sur les exiles, l'architecture et la ville*, publication à venir, Paris : PUCA, 2018.

HEIDEGGER, Martin, *Essais et conférences*, Gallimard, 1958.

JOFFROY, Pascale et GUILPAIN, Laureline, *Loger le pauvre, l'immigré, le demandeur d'asile*, D'architecture, Mars 2017, n°251.

LAFLEUR, Jean-Michel , MARFOUK, Abdeslam. *Pourquoi l'immigration? 21 questions que se posent les Belges sur les migrations internationales au XXIe siècle*. Louvain-la-Neuve : Academia, 2017.

SALIGNON, Bernard, *Qu'est-ce que habiter ?*, édition de La Vilette, 2010.

VITRUVÉ, *De architectura*, livre i, 1er siècle avant J.-C.

## MÉMOIRES

MACKART, Simon, *L'habitat de transit en situation post-catastrophe*, mémoire de fin d'études, Faculté d'architecture, Université de Liège, 2017.

ROCH, Georgine, *Habiter en ville: entre intimité et socialité*, mémoire de fin d'études, Faculté d'architecture, Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne, 2006.

VERDON, Thibault, *Quel accueil pour les réfugiés sur le territoire parisien?*, mémoire de fin d'études, Faculté Gembloux Agro-Bio Tech, Université de Liège, 2017.

## ARTICLES & SITES INTERNET

BERNARD, Nicolas, *Le droit au logement des migrants: législation belge et droit international*, 2018. [en ligne] <http://www.housingrightswatch.org/fr/content/le-droit-au-logement-des-migrants-l%C3%A9gislation-belge-et-droit-international> , consulté le 10/08/2018.

BXL-REFUGEEES, *Page d'accueil*, [en ligne] <http://www.bxlrefugees.be/> , consulté le 19/07/2018.

CAUE28, *La qualité architectural*, 2014. [en ligne] [http://caue28.org/sites/default/files/pages-fichiers/14\\_qualite-archi\\_oct2014\\_web.pdf](http://caue28.org/sites/default/files/pages-fichiers/14_qualite-archi_oct2014_web.pdf) , consulté le 24/07/2018.

CNTRL. « Étranger » [en ligne] <http://www.cnrtl.fr/definition/étranger> , consulté le 10/07/2018.

Convention de Genève, article 1, 1951 [en ligne] [https://www.cgra.be/sites/default/files/content/download/files/convention\\_de\\_geneve.pdf](https://www.cgra.be/sites/default/files/content/download/files/convention_de_geneve.pdf) , consulté le 13/07/2018.

Croix-Rouge, *Les valeurs de la Croix-Rouge* [en ligne] <https://www.croix-rouge.be/a-propos/nos-valeurs/> , consulté le 03/08/2018.

DANIELI, Cecilia, REVESZ, Omri et RIOBOM, Mariana, *Society Lab*, 2016. [en ligne] <http://www.omrirevesz.com/work/society-lab> , consulté le 12/08/2018.

Eparchitecte, *Les trois qualités de l'architecture selon vitruve*, 2018. [en ligne] [https://eparchitecte.com/fr/nouvelles/3qualites\\_architecture\\_vitruve.html](https://eparchitecte.com/fr/nouvelles/3qualites_architecture_vitruve.html) , consulté le 18/07/2018.

Eurostat, *Statistiques sur la population et l'évolution de la population*, 2017 [en ligne] [http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Population\\_and\\_population\\_change\\_statistics/fr](http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Population_and_population_change_statistics/fr) , consulté le 16/07/2018

Fedasil, *Réseau d'accueil pour demandeurs d'asile en Belgique*, 2018. [en ligne] [https://www.fasil.be/sites/default/files/content/download/files/reseau\\_accueil\\_demandeurs\\_asile\\_en\\_belgique\\_02072018.pdf](https://www.fasil.be/sites/default/files/content/download/files/reseau_accueil_demandeurs_asile_en_belgique_02072018.pdf) , consulté le 07/07/2018.

GUISLAIN, Margot , *Atelier Rita - centre d'hébergement d'urgence à Ivry-sur-Seine, Lauréat du prix de la première oeuvre 2017*, 2017 [en ligne] <https://www.amc-archi.com/photos/atelier-rita-centre-d-hebergement-d-urgence-a-ivry-sur-seine-laureat-du-prix-de-la-premiere-uvre-2017,7618/laureat-du-prix-de-la-premie.1> , consulté le 04/08/2018.

HANAPPE, Cyrille, *L'accueil des réfugiés et la ville de demain*, 2017. [en ligne] [http://www.liberation.fr/debats/2017/08/24/l-accueil-des-refugies-et-la-ville-de-demain\\_1591718](http://www.liberation.fr/debats/2017/08/24/l-accueil-des-refugies-et-la-ville-de-demain_1591718) , consulté le 10/07/2018.

HCR, *Aperçu statistiques*. [en ligne] <http://www.unhcr.org/fr/aperçu-statistique.html> , consulté le 07/07/2018.

LAROUSSE, « *Primo-Arrivant* », [en ligne], "<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/prim-arrivant/186667> , consulté le 06/08/2018.

LEQUEUX, Vincent. *Asile et migrations dans l'Union européenne*, 2018 [en ligne] <https://www.touteurope.eu/actualite/asile-et-migrations-dans-l-union-europeenne.html> , consulté le 15/07/2018

LUXEN, Jean-Pierre, *Contribution à une politique globale en matière de migration, (Plan de management 2012-2018)*, 2016. [en ligne] [https://www.fedasil.be/sites/default/files/fedasil\\_managementplan\\_fr\\_update2016\\_0.pdf](https://www.fedasil.be/sites/default/files/fedasil_managementplan_fr_update2016_0.pdf) , consulté le 07/07/2018.

OIM, Glossaire de la migration, série consacrée au droit international de la migration no.9, 2007.

[en ligne] <http://www.iom.int/fr/termes-cles-de-la-migration> , consulté le 10/07/2018.

Organisation des Nations Unies, *International migration report 2015*, New York, ONU, 2015, p.32. [en ligne] [http://www.un.org/en/development/desa/population/migration/publications/migrationreport/docs/MigrationReport2015\\_Highlights.pdf](http://www.un.org/en/development/desa/population/migration/publications/migrationreport/docs/MigrationReport2015_Highlights.pdf) , consulté le 10/07/2018.

Plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés, *Notre présent et notre futur*, <http://www.bxlrefugees.be/qui-sommes-nous/> , consulté le 19/07/2018.

QUATORZE, *IMBY - In My BackYard*, 2015. [en ligne] <http://quatorze.cc/portfolio/imby/> , consulté le 01/08/2018.

Service public fédéral Affaires étrangères, Appel à projets destiné au milieu associatif : *Annexe 7 : Développement de la thématique « Les causes de la migration internationale »* [en ligne] [https://diplomatie.belgium.be/sites/default/files/downloads/annexe\\_7\\_thematique\\_migration\\_2017.docx](https://diplomatie.belgium.be/sites/default/files/downloads/annexe_7_thematique_migration_2017.docx) , consulté le 15/07/2018.

Service Public Fédéral Belge, *Réfugiés*. [en ligne] <https://www.belgium.be/fr/famille/international/etrangers/refugies> , consulté le 18/07/2018.

Toute l'Europe, *La politique d'immigration de l'UE : externaliser la crise?*, 2017. [en ligne] <https://www.touteurope.eu/actualite/la-politique-d-immigration-de-l-ue-externaliser-la-crise.html> , consulté le 17/07/2018.

UNHCR, [en ligne] <http://www.unhcr.org/fr/demandeurs-dasile.html> , consulté le 07/07/2018.

## MÉDIA

BAUWELT, *Centre humanitaire d'accueil pour migrants*, [Ajouté le 20/12/2016], [Enregistrement vidéo], extrait de l'interview de MOREL, Bruno, (Directeur général Emmaüs Solidarité) [en ligne] <https://www.youtube.com/watch?v=JgkdyU4Rxqk> , consulté le 05/07/2018.

ENSAPVS, *Cyrille Hanappe - Vers la ville accueillante : un projet architectural et politique*, [Ajouté le 24/05/2018], extrait du séminaire Lieux et Enjeux du CRH-LAVUE le 15.03.18 « L'éphémère et le temporaire dans l'architecture et la ville contemporaine » [enregistrement vidéo], [en ligne] <https://www.youtube.com/watch?v=8Ca14hBr2ss> , consulté le 19/07/2018.

*Smile- Rhythm & Sound (w/ Savage)*, 1999. [en ligne] <https://www.youtube.com/watch?v=kQkdYkd3HDo> , consulté le 25/07/2018.

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

### [FIG.1]

Évolution du nombre de migrants dans le monde. D'après : La Banque Mondiale , *Stock international de migrants, total, 2015* [en ligne] <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SM.POP.TOTL?end=2015&start=1960&view=chart> , consulté le 15/07/2017.

### [FIG.2]

Statistiques UNHCR, Population déracinée. D'après : HCR, *Aperçu statistiques*. [en ligne] <http://www.unhcr.org/fr/apercu-statistique.html> , Consulté le 07/07/2018.

### [FIG.3]

Waly, Coulibaly et Sissoko. D'après : JOFFROY, Pascale et GUILPAIN, Laureline, *Loger le pauvre, l'immigré, le demandeur d'asile*, D'architecture, Mars 2017, n°251, p.68. © Hervé Boulet.

### [FIG.4]

Répartition des centres d'accueil sur le territoire belge. Schéma réalisé par l'auteur.

### [FIG.5]

Bâtiment central du centre « l'Envol » à Bierset. Cliché réalisé par l'auteur.

### [FIG.6]

Schéma d'implantation du centre « l'Envol ». Schéma réalisé par l'auteur.

### [FIG.7]

Bloc de logements. Cliché réalisé par l'auteur.

### [FIG.8]

La hiérarchie des besoins / la pyramide de Maslow. D'après : Habitat collectif pour réfugiés à Stuttgart. D'après : HANAPPE, Cyrille, *La ville Accueillante: Accueillir à Grande-Synthe, Questions théoriques et pratiques sur les exiles, l'architecture et la ville*, publication à venir, Paris : PUCA, 2018.

### [FIG.9]

Le cercle de Stevenson. D'après : Habitat collectif pour réfugiés à Stuttgart. D'après : HANAPPE, Cyrille, *La ville Accueillante: Accueillir à Grande-Synthe, Questions théoriques et pratiques sur les exiles, l'architecture et la ville*, publication à venir, Paris : PUCA, 2018.

**[FIG.10]**

Schéma du concept. Schéma réalisé par l'auteur.

**[FIG.11]**

Vue aérienne du CAO de Porte de la Chapelle. D'après : PAVILLON DE L'ARSENAL, *Centre humanitaire d'accueil pour migrants*, 2016. [en ligne] <http://www.pavillon-arsenal.com/fr/arsenal-tv/documentaires/paris-solidaire/10520-centre-humanitaire-daccueil-pour-migrants.html> , consulté le 04/08/2018. © Cyrille Lallement. Cliché retouché par l'auteur.

**[FIG.12]**

Bureaux dans l'infrastructure gonflable. D'après : PAVILLON DE L'ARSENAL, *Centre humanitaire d'accueil pour migrants*, 2016. [en ligne] <http://www.pavillon-arsenal.com/fr/arsenal-tv/documentaires/paris-solidaire/10520-centre-humanitaire-daccueil-pour-migrants.html> , consulté le 04/08/2018. © Cyrille Lallement. Cliché retouché par l'auteur.

**[FIG.13]**

Relation entre les deux volumes. D'après : PAVILLON DE L'ARSENAL, *Centre humanitaire d'accueil pour migrants*, 2016. [en ligne] <http://www.pavillon-arsenal.com/fr/arsenal-tv/documentaires/paris-solidaire/10520-centre-humanitaire-daccueil-pour-migrants.html> , consulté le 04/08/2018. © Cyrille Lallement. Cliché retouché par l'auteur.

**[FIG.14]**

« Rue » entre les cellules d'habitation. D'après : SURFACE TOTALE, *Centre d'accueil pour nouveaux migrants à Paris*, 2015. [en ligne] <http://surfacetotale.fr/centre-daccueil-porte-de-la-chapelle/> , consulté le 04/08/2018. © Surface Totale. Cliché retouché par l'auteur.

**[FIG.15]**

Chambre pour 4 personnes. D'après : DARRIEUS, Margaux, *Centre humanitaire Paris-Nord, par Julien Beller*, 2017. [en ligne] <https://www.amc-archi.com/photos/centre-humanitaire-paris-nord-par-julien-beller,6801/centre-humanitaire-paris-nord.9> , consulté le 04/08/2018. © Jean-Baptiste Gurliat. Cliché retouché par l'auteur.

**[FIG.16]**

« The Good chance theatre » à Calais. D'après : PINELLI, Pierre, *Good Chance Theatre, une scène itinérante qui redonne de l'espoir aux migrants*, 2018. [en ligne] <https://www.telerama.fr/sortir/good-chance-theatre,-une-scene-itinerante-qui-redonne-de-lespoir-aux-migrants,n5511917.php> , consulté le 04/08/2018. © Jean-Baptiste Gurliat. Cliché retouché par l'auteur.

**[FIG.17]**

Schéma du concept. Schéma réalisé par l'auteur.

**[FIG.18]**

Implantation du centre sur les anciens bassins. D'après : GUISLAIN, Margot , *Atelier Rita - centre d'hébergement d'urgence à Ivry-sur-Seine, Lauréat du prix de la première oeuvre 2017, 2017* [en ligne] <https://www.amc-archi.com/photos/atelier-rita-centre-d-hebergement-d-urgence-a-ivry-sur-seine-laureat-du-prix-de-la-premiere-uvre-2017,7618/laureat-du-prix-de-la-premie.1> , consulté le 04/08/2018. © David Boureau. Cliché retouché par l'auteur.

**[FIG.19]**

Le coeur du centre : les yourtes communautaires. D'après : GUISLAIN, Margot , *Atelier Rita - centre d'hébergement d'urgence à Ivry-sur-Seine, Lauréat du prix de la première oeuvre 2017, 2017* [en ligne] <https://www.amc-archi.com/photos/atelier-rita-centre-d-hebergement-d-urgence-a-ivry-sur-seine-laureat-du-prix-de-la-premiere-uvre-2017,7618/laureat-du-prix-de-la-premie.1> , consulté le 04/08/2018. © David Boureau. Cliché retouché par l'auteur.

**[FIG.20]**

Yourte communautaire. D'après : ORTEGA, Stéphane, *Yourtes et école : le deuxième centre humanitaire de Paris a ouvert, 2017.* [en ligne] [http://www.liberation.fr/france/2017/01/19/yourtes-et-ecole-le-deuxieme-centre-humanitaire-de-paris-a-ouvert\\_1542694](http://www.liberation.fr/france/2017/01/19/yourtes-et-ecole-le-deuxieme-centre-humanitaire-de-paris-a-ouvert_1542694) , consulté le 06/08/2018. © Bertrand Guay. Cliché retouché par l'auteur.

**[FIG.21]**

Accès aux coursives métalliques. D'après : ORTEGA, Stéphane, *Yourtes et école : le deuxième centre humanitaire de Paris a ouvert, 2017.* [en ligne] [http://www.liberation.fr/france/2017/01/19/yourtes-et-ecole-le-deuxieme-centre-humanitaire-de-paris-a-ouvert\\_1542694](http://www.liberation.fr/france/2017/01/19/yourtes-et-ecole-le-deuxieme-centre-humanitaire-de-paris-a-ouvert_1542694) , consulté le 06/08/2018. © Bertrand Guay. Cliché retouché par l'auteur.

**[FIG.22]**

Les « rues » du centre. D'après : GUISLAIN, Margot , *Atelier Rita - centre d'hébergement d'urgence à Ivry-sur-Seine, Lauréat du prix de la première oeuvre 2017, 2017* [en ligne] <https://www.amc-archi.com/photos/atelier-rita-centre-d-hebergement-d-urgence-a-ivry-sur-seine-laureat-du-prix-de-la-premiere-uvre-2017,7618/laureat-du-prix-de-la-premie.1> , consulté le 04/08/2018. © David Boureau. Cliché retouché par l'auteur.

**[FIG.23]**

Schéma du concept de BXL-REFUGEES. Schéma réalisé par l'auteur.

**[FIG.24]**

Construction de l'abri. D'après : QUATORZE, *In My BackYard*, 2015. [en ligne] <http://quatorze.cc/portfolio/imby/> , consulté le 01/08/2018. © Quatorze. Cliché retouché par l'auteur.

**[FIG.25]**

Bloc d'habitation déplaçable. D'après : QUATORZE, *In My BackYard*, 2015. [en ligne] <http://quatorze.cc/portfolio/imby/> , consulté le 01/08/2018. © Quatorze. Cliché retouché par l'auteur.

**[FIG.26]**

Vue de l'intérieur de la tiny-house. D'après : QUATORZE, *In My BackYard*, 2015. [en ligne] <http://quatorze.cc/portfolio/imby/> , consulté le 01/08/2018. © Quatorze. Cliché retouché par l'auteur.

**[FIG.27]**

Illustration du concept « In My BackYard ». D'après : QUATORZE, *In My BackYard*, 2015. [en ligne] <https://www.imby.fr/> , consulté le 01/08/2018. © Quatorze. Illustration retouchée par l'auteur.

**[FIG.28]**

Habitat collectif pour réfugiés à Stuttgart. D'après : HANAPPE, Cyrille, *La ville Accueillante: Accueillir à Grande-Synthe, Questions théoriques et pratiques sur les exiles, l'architecture et la ville*, publication à venir, Paris : PUCA, 2018. © Cyril Hanappe. Illustration retouchée par l'auteur.

**[FIG.29]**

Schéma d'intégration des D.A. dans la ville d'Helsinki. D'après : DANIELI, Cecilia, REVESZ, Omri et RIOBOM, Mariana, *Society Lab*, 2016. [en ligne] <http://www.omrirevesz.com/work/society-lab> , consulté le 12/08/2018. © Omri Revesz. Illustration retouchée par l'auteur.

**[FIG.30]**

Vue aérienne du quartier de Pruitt-Igoe. D'après : GREENBLATT, Alan, *Pruitt-Igoe, a Symbol of Government Failure, Gets a Second Chance*, 2016. [en ligne] <http://www.governing.com/topics/mgmt/gov-pruitt-igoe-st-louis-redevelopment.html> , consulté le 16/02/2017. © United States Geological Survey. Cliché retouchée par l'auteur.

**[FIG.31]**

Démolition d'un des immeubles en 1971. D'après : COLEMAN, Jasmine, *Why is America pulling down the projects?* , 2016. <https://www.bbc.com/news/magazine-35913577> , consulté le 16/02/2017. © James Clear.





